
POPULATION IMMIGRÉE

Qui et combien ?
Histoire et origines
Vie familiale

1.1 DÉFINITIONS

La **population étrangère** est définie en fonction du seul critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française.

La nationalité n'est pas une caractéristique permanente. Au cours de sa vie, un étranger peut acquérir la nationalité française. Il est alors recensé en tant que Français par acquisition et ne fait plus partie de la population étrangère.

Un enfant né en France de deux parents étrangers est en général étranger à sa naissance, sauf si ses parents étaient eux-mêmes nés en France. À sa majorité, il acquiert automatiquement, mais sous condition de résidence en France, la nationalité française, qu'il peut toutefois décliner par déclaration volontaire.

La **population immigrée**, quant à elle, est définie en fonction d'un double critère de nationalité et de lieu de naissance. D'après la définition adoptée par le Haut conseil à l'intégration en 1991, la population immigrée est composée des personnes qui résident en France et qui sont nées étrangères dans un pays étranger. Le fait d'être né étranger dans un pays étranger constituant une caractéristique invariable, un individu continue de faire partie de la population immigrée même si sa nationalité change.

Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré : certains étrangers sont nés en France. Inversement, tout immigré n'est pas forcément un étranger : certains immigrés ont acquis la nationalité française. Toutefois, la population immigrée se compose pour la plus grande partie d'étrangers.

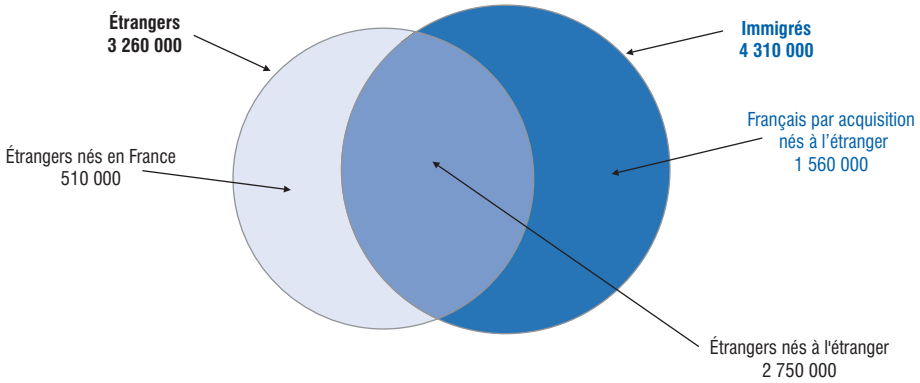
En 1999, 3,26 millions d'étrangers et 4,31 millions d'immigrés ont été recensés. Les personnes à la fois étrangères et immigrées sont au nombre de 2,75 millions. Les immigrés représentent 7,4 % de la population totale, soit une proportion constante depuis le recensement de 1975. En 1999, un tiers des immigrés, soit 1,56 million de personnes, sont de nationalité française.

L'estimation du nombre d'étrangers se fonde sur la déclaration des personnes. La législation portant sur la nationalité des enfants mineurs est souvent mal connue et en outre, elle a changé deux fois entre 1990 et 1999. Ainsi, en 1999, 410 000 mineurs nés en France de parents étrangers ont été déclarés à tort Français de naissance au recensement. Une partie d'entre eux a demandé à acquérir la nationalité française par anticipation. Environ 40 000 mineurs ont effectué cette démarche en 1999. Correction faite de ces déclarations erronées, le nombre d'étrangers s'élèverait à 3,67 millions (au lieu de 3,26 millions), soit 6,3 % de la population totale (au lieu de 5,6 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Daguet F., Thave S. (1996), « La population immigrée - Le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458.
- ✓ Haut conseil à l'intégration (1992), « La connaissance de l'immigration et de l'intégration », *Rapport au Premier ministre*, La documentation française.

1 - Étrangers et immigrés



Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - La population de la France selon la nationalité et le lieu de naissance en 1999

en milliers

Nationalité	Lieu de naissance		Ensemble
	En France	À l'étranger	
Ensemble	52 650	5 870	58 520
<i>dont : Français de naissance</i>	51 340	1 560	52 900
<i>Français par acquisition</i>	800	1 560	2 360
<i>Étrangers</i>	510	2 750	3 260
		Immigrés 4 310	

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.2 IMMIGRÉS ÉTRANGERS, IMMIGRÉS FRANÇAIS

Globalement, les immigrés restés étrangers sont nettement plus nombreux que ceux qui sont devenus français. En 1999, 63,9 % des immigrés sont étrangers.

Entre les recensements de 1911 et 1926, la part d'immigrés devenus français a légèrement reculé, puis elle a fortement augmenté jusqu'en 1954 pour atteindre 33,7 % des immigrés. Elle a ensuite légèrement décliné jusqu'en 1975 avant d'augmenter à nouveau. Au recensement de 1999, 36,1 % des immigrés ont la nationalité française. La proportion de Français par acquisition a reculé après les périodes de forte immigration qui ont suivi les guerres de 1914-1918 et 1939-1945. En effet, au cours de ces deux périodes, l'afflux important de nouveaux immigrés a mécaniquement gonflé la part des immigrés étrangers. Au cours du siècle, la part des immigrés devenus français dans la population totale a été multipliée par sept. En 1999, elle s'élève à 2,7 %, soit 1,56 million de personnes.

Quels que soient l'époque et le pays d'origine, les **femmes** sont plus nombreuses que les hommes à être devenues françaises.

L'écart, qui s'était amplifié entre 1931 et 1968 (de 8,5 à 17,2 points), se réduit progressivement depuis : il est de 7 points en 1999. À cette date, 39,6 % des femmes immigrées étaient françaises. Vers l'âge de 25 ans, la proportion de femmes immigrées ayant acquis la nationalité française devient supérieure à celle des hommes, mais c'est à partir de 45 ans que cette proportion devient nettement supérieure. Vers 70 ans, l'écart atteint 16 points.

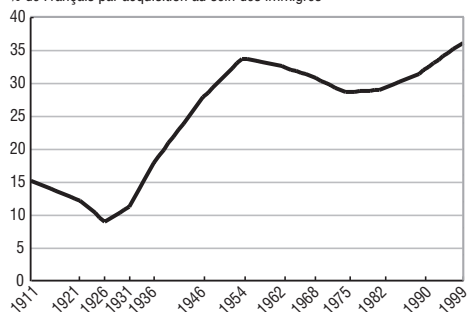
Les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie, installés en France depuis longtemps, ont majoritairement acquis la nationalité française. Les immigrés d'Asie du Sud-Est sont aussi souvent devenus français, mais pour d'autres raisons : réfugiés politiques pour la plupart, ils se sont installés définitivement en France et en ont pris la nationalité. À l'inverse, seul un quart des immigrés venus d'Algérie ou du Maroc ont adopté la nationalité française, mais cette proportion a presque doublé depuis 1990. Enfin, les immigrés venus de Turquie ou du Portugal ont très majoritairement conservé leur nationalité d'origine.

DÉFINITION

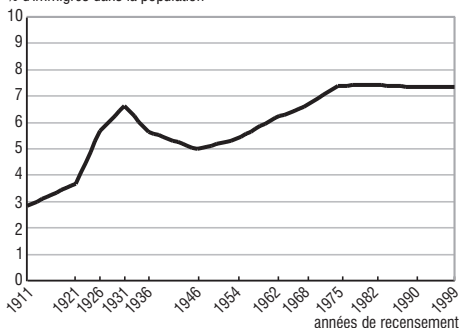
✓ **Acquisition de la nationalité française** : voir la rubrique Législation page 157.

1 - Part des immigrés français par acquisition et part des immigrés dans la population

% de Français par acquisition au sein des immigrés



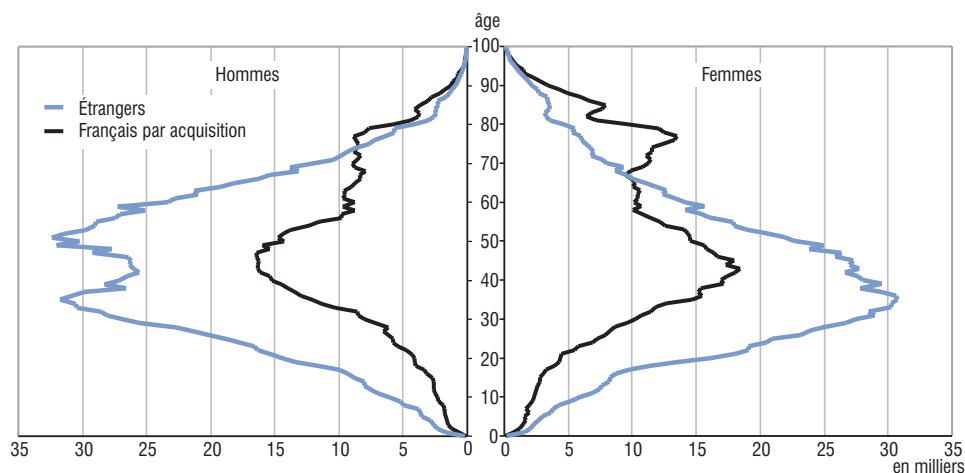
% d'immigrés dans la population



Lecture : en 1911, les immigrés représentaient 2,8 % de la population ; parmi eux, 15 % avaient acquis la nationalité française.

Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

2 - Immigrés selon la nationalité par sexe et âge



Note : les personnes âgées de plus de 100 ans, d'effectif faible, ne sont pas représentées sur ce graphique.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Part des immigrés français par acquisition selon le sexe et le pays d'origine

en %

Pays d'origine	Ensemble		Hommes		Femmes	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999
Espagne	52,6	54,7	48,3	50,9	56,5	57,9
Italie	56,3	55,2	49,9	48,9	62,7	61,4
Portugal	16,5	20,3	14,7	18,2	18,4	22,5
Autres pays de l'UE à 15	///	31,4	///	22,1	///	38,0
Autres pays d'Europe	///	52,6	///	47,5	///	56,3
Algérie	14,0	27,4	12,5	25,4	16,2	30,0
Maroc	13,7	25,6	12,2	24,2	15,7	27,3
Tunisie	31,6	40,3	27,4	37,1	37,6	44,6
Autres pays d'Afrique	23,3	35,6	20,8	34,2	26,8	37,1
Turquie	11,5	15,1	10,0	15,1	13,5	15,0
Cambodge, Laos, Vietnam	42,9	68,6	39,7	68,6	46,1	68,7
Autres pays d'Asie	28,6	39,3	27,0	40,0	30,6	38,7
Amérique, Océanie	26,7	38,7	23,8	37,5	29,0	39,7
Ensemble	31,4	36,1	26,3	32,7	36,9	39,6

Source : Insee, Recensements de la population, 1990 et 1999.

1.3 ACQUISITION DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Parmi les étrangers qui acquièrent chaque année la nationalité française, une partie sont immigrés, les autres sont nés en France. Mis à part quelques procédures spécifiques aux personnes étrangères nées en France, la plupart des procédures d'acquisition ne recueillent pas le lieu de naissance et ne permettent donc pas d'isoler la population immigrée.

En 2003, le **nombre d'acquisitions** de la nationalité française s'élève à 145 000. Un peu plus de la moitié de ces acquisitions sont réalisées par décret, essentiellement dans le cadre de la naturalisation. Une partie importante des personnes acquérant la nationalité française par décret (30 %) sont des mineurs devenant français en même temps que leurs parents (effet collectif). Les acquisitions sans formalité ou anticipées, concernant essentiellement des enfants nés en France de parents étrangers, représentent un quart des acquisitions. Enfin, 23 % des acquisitions se font par déclaration, essentiellement suite au mariage d'un étranger avec une Française ou d'une étrangère avec un Français.

Entre 1995 et 2003, le nombre annuel d'étrangers devenant français a augmenté de plus de 50 %, sous l'effet d'une progression des acquisitions par décret et par mariage. Les fortes hausses des acquisitions par décret de 1999, 2000 et 2003 sont essentiellement la conséquence de réformes des procédures ayant entraîné un raccourcissement des délais d'instruction des dossiers. L'augmentation des acquisitions par mariage suit celle des célébrations de mariages mixtes constatée depuis 1994. Après un maximum de 54 000 en 1999, le nombre de jeunes nés en France qui acquièrent la nationalité française (par manifestation de volonté avant 1998 et sans formalité ou de façon anticipée après) est revenu en 2003 à un niveau proche de celui de 1995

(environ 30 000). Le pic de 1999 s'explique par des changements législatifs. En effet, la loi du 16 mars 1998 a ouvert aux mineurs étrangers nés en France la possibilité d'acquérir la nationalité française dès l'âge de 13 ans. En 1999, 42 000 jeunes étrangers sont ainsi devenus français avant leur majorité. En 2003, la part des jeunes étrangers attendant leur majorité pour devenir français devient d'ailleurs très minoritaire (moins de un sur sept).

En 2003, les personnes acquérant la nationalité française viennent en grande majorité d'Afrique (63,9 %), et nettement moins souvent d'Asie (16,6 %) ou d'Europe (14,5 %). Près des deux tiers des acquisitions proviennent de cinq nationalités (algérienne, marocaine, tunisienne, portugaise et turque).

Entre 1995 et 2003, les **nationalités d'origine** des étrangers qui acquièrent la nationalité française se sont fortement modifiées. Les Européens sont de moins en moins nombreux parmi ceux qui obtiennent la nationalité française : leur part est passée de 25 % en 1995 à 14,5 % en 2003. Cette baisse traduit en fait celle de l'Union européenne, les ressortissants des autres pays d'Europe conservant une place stable. Le seul pays européen encore très présent est le Portugal, même si son poids dans l'ensemble des acquisitions a diminué de plus de la moitié entre 1995 et 2003 (il est passé de 14,8 % à 6,9 %). La part des ressortissants du Maghreb continue en revanche d'augmenter. Depuis 1999, elle atteint près de la moitié des acquisitions de la nationalité française. En particulier, les Marocains représentent à eux seuls 26,4 % des acquisitions de 2003. Les acquisitions en provenance du continent asiatique reculent depuis 2001, principalement du fait des étrangers originaires du Sud-Est asiatique dont la part chute fortement.

DÉFINITION

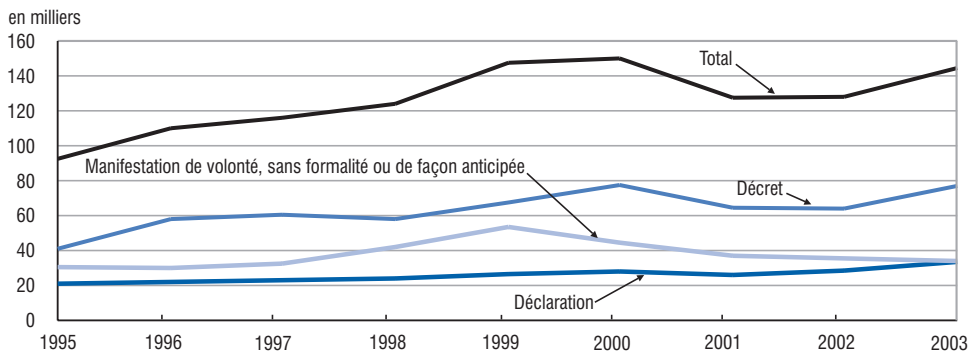
✓ **Acquisition de la nationalité française** : voir la rubrique Législation page 157.

1 - Modes d'acquisition de la nationalité française

Mode d'acquisition	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Par décret	40 867	58 098	60 485	58 123	67 569	77 478	64 595	64 081	77 102
Mode : Naturalisation	36 280	50 730	53 189	51 303	59 836	68 750	57 627	56 942	67 326
Réintégration	4 587	7 368	7 296	6 820	7 733	8 728	6 968	7 139	9 776
Public : Majeurs	28 826	41 175	42 014	40 450	46 344	52 825	45 159	44 152	51 401
Mineurs bénéficiant de l'effet collectif	12 041	16 923	18 471	17 673	21 225	24 653	19 436	19 929	25 701
Par déclaration	21 017	21 880	23 191	23 789	26 433	28 094	25 965	28 471	33 409
Étrangers mariés avec un conjoint français	16 659	19 127	20 845	22 113	24 088	26 056	23 994	26 351	30 921
Enfants mineurs nés en France de parents étrangers	1 124	156	81	19	2	1	0	0	0
Autres déclarations	3 234	2 597	2 265	1 657	2 343	2 037	1 971	2 120	2 488
Sans formalité (à la majorité)	///	///	///	4 000 (e)	11 087	8 570	5 917	5 258	4 710
Par déclaration anticipée	///	///	///	12 300 (e)	42 433	35 883	31 071	30 282	29 419
À 13, 14 et 15 ans	///	///	///	5 500 (e)	19 399	17 593	16 807	18 413	19 160
À 16 et 17 ans	///	///	///	6 800 (e)	23 034	18 290	14 264	11 869	10 259
Par manifestation de volonté	30 526	29 845	32 518	25 549	///	///	///	///	///
Ensemble	92 410	109 823	116 194	123 761	147 522	150 025	127 548	128 092	144 640

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère de la Justice.

2 - Évolution du nombre d'acquisitions de la nationalité française selon le mode depuis 1995



Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère de la Justice.

3 - Nationalité d'origine des acquérants de la nationalité française

en %

Nationalité antérieure	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Europe	25,0	21,9	23,0	21,3	18,3	16,5	15,7	15,1	14,5
Union européenne à 15	20,0	16,5	17,1	15,1	12,9	10,6	10,1	9,5	8,9
dont Espagne	2,0	1,6	1,6	1,3	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6
Italie	2,1	1,8	1,9	1,8	1,3	1,1	1,0	0,8	0,7
Portugal	14,8	12,0	12,8	10,9	9,7	7,9	7,6	7,2	6,9
Autres pays d'Europe	5,0	5,4	5,9	6,2	5,4	5,9	5,6	5,6	5,6
Afrique	53,5	54,5	53,9	55,8	59,3	59,6	61,7	62,3	63,9
Maghreb	43,7	44,6	43,7	45,1	49,0	48,3	49,9	48,6	49,1
Autres pays d'Afrique	9,8	9,9	10,2	10,7	10,3	11,3	11,8	13,7	14,8
Asie	17,7	19,5	19,2	18,8	18,8	19,8	18,5	17,9	16,6
Turquie	5,7	5,9	6,5	6,7	8,4	8,6	8,8	8,6	7,5
Cambodge, Laos, Vietnam	6,7	7,3	6,6	6,1	5,1	5,1	4,3	3,8	3,1
Autres pays d'Asie	5,3	6,3	6,1	6,0	5,3	6,1	5,4	5,5	6,0
Amérique, Océanie	3,8	4,1	3,9	4,1	3,6	4,1	4,1	4,7	5,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et ministère de la Justice.

1.4 HOMMES ET FEMMES

La population immigrée a toujours été majoritairement masculine. De la fin de la première guerre mondiale jusque dans les années soixante, ce sont surtout des hommes qui sont venus pour répondre aux besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction, puis de la croissance. En 1968, la part des femmes dans la population immigrée s'élevait ainsi à 43,9 %. Avec le frein mis à l'immigration de main-d'œuvre en 1974, le regroupement familial et les demandes d'asile ont pris une part croissante. Ils se sont traduits par une féminisation de la population immigrée : en 1999, les femmes représentent près de la moitié de la population immigrée. D'ailleurs, si la population immigrée a légèrement augmenté entre 1975 et 1999, c'est uniquement du fait des femmes : sur la période, le nombre d'hommes est resté stable tandis que celui des femmes a progressé de 25,9 %, passant de 1,7 à 2,1 millions.

En 1990, les femmes immigrées étaient plus nombreuses que les hommes seulement aux **âges** les plus avancés de la vie. Mais en 1999, leur nombre dépasse aussi celui des hommes pour tous les âges allant de 19 à 45 ans. Entre 1990 et 1999, le nombre des hommes immigrés âgés de 65 ans ou plus, issus de l'immigration de main-d'œuvre des années cinquante et soixante, a nettement augmenté (+ 17 %). La progression est encore plus forte pour les femmes de 45 à 54 ans (+ 43 %), traduisant le vieillissement des femmes arrivées après 1975 au titre du regroupement familial. Parmi les immigrés arrivés depuis 1990, les femmes sont majoritaires et la moitié d'entre elles avaient entre 22 et 34 ans lors de leur arrivée en France.

Parmi les immigrés venus du Maghreb, des **pays** d'Afrique subsaharienne ou de Turquie, les femmes sont moins nombreuses que les hommes, même si leur part augmente depuis 1990. Cette immigration, d'abord motivée par des raisons économiques, se poursuit dans le cadre du regroupement familial. À l'inverse, parmi les immigrés d'Asie du Sud-Est, venus plus récemment suite à des événements politiques, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes. Pour les pays européens d'immigration ancienne (Espagne, Italie), les femmes sont désormais majoritaires en raison du vieillissement des immigrés venus de ces pays et de la plus forte mortalité des hommes. La part des femmes parmi les immigrés du Portugal progresse, mais reste encore inférieure à 50 %.

Hommes et femmes immigrés n'ont pas connu la même **histoire migratoire**. Les femmes ont plus souvent formé une famille l'année de leur arrivée en France ou avant. Près de la moitié d'entre elles étaient en couple avant la migration (47 %), contre moins d'un tiers des hommes (30 %). Alors que les hommes attendent généralement d'être installés pour fonder une famille, avec une personne immigrée ou non, pour les femmes, la formation d'un couple constitue souvent un motif de migration en soi.

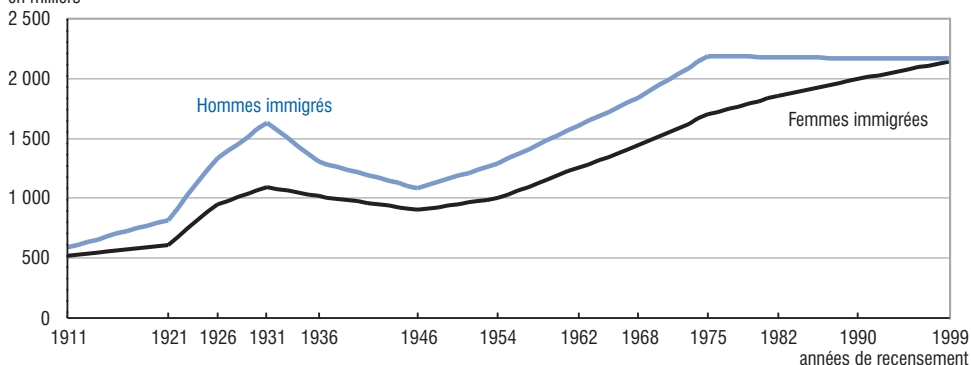
Malgré la progression de leur taux d'activité, les femmes immigrées participent encore peu au **marché du travail** : les deux tiers des hommes immigrés sont actifs contre moins de la moitié des femmes. Quand elles sont actives, elles sont plus touchées par le chômage. Leur taux de chômage s'élève à 25 %, contre 19 % pour les hommes. Elles sont par ailleurs moins nombreuses à être retraitées, malgré leur plus grande présence aux âges avancés de la vie.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2001), « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791.
- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Effectifs des immigrés depuis 1911 selon le sexe

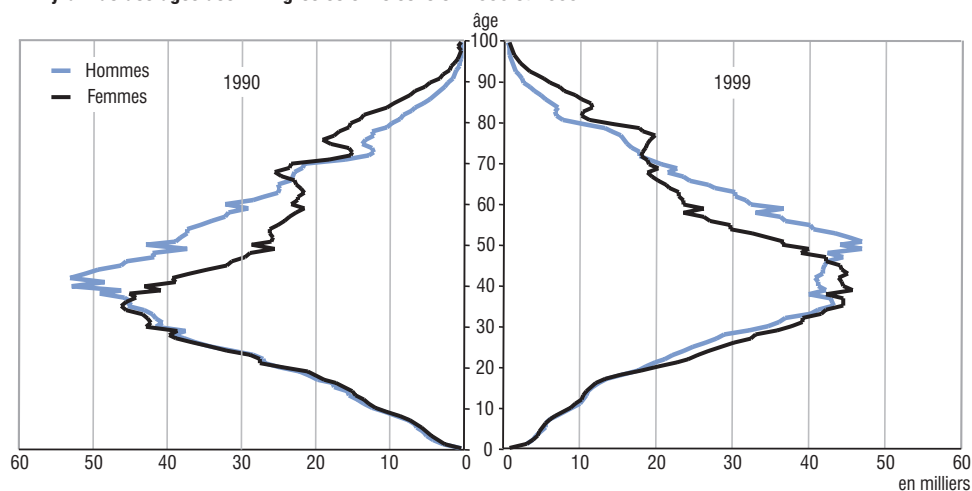
en milliers



Lecture : en 1999, on comptait 2,14 millions de femmes immigrées.

Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

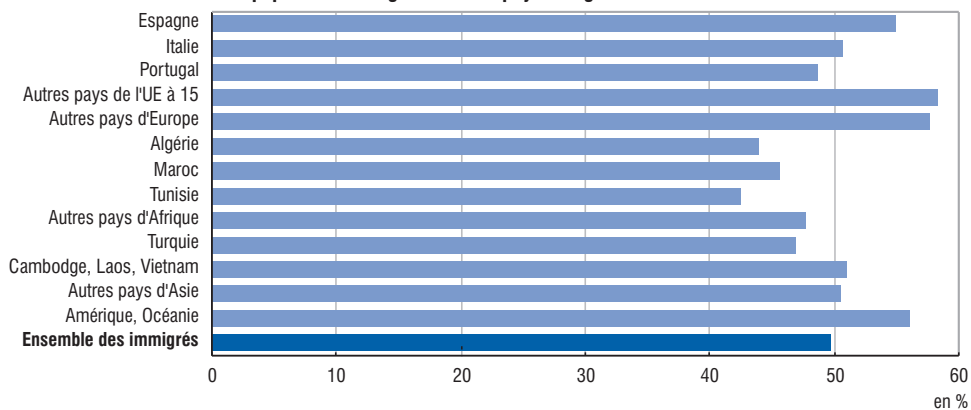
2 - Pyramide des âges des immigrés selon le sexe en 1990 et 1999



Note : les personnes âgées de plus de 100 ans, d'effectif faible, ne sont pas représentées sur ce graphique.

Source : Insee, Recensements de la population, 1990 et 1999.

3 - Part des femmes dans la population immigrée selon le pays d'origine



Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.5 ÂGE ET VIEILLISSEMENT

La **pyramide des âges** de la population immigrée a une forme assez particulière : celle d'une toupie. Sa base s'élargit d'abord régulièrement, puis la pyramide rétrécit progressivement au-delà de 45 ans. Ainsi, en 1999, 13 % des immigrés ont moins de 25 ans, contre 31 % de l'ensemble de la population métropolitaine. En effet, les immigrés ne sont pas nés en France, par définition, et les enfants ayant accompagné leurs parents ou les ayant rejoints dans le cadre du regroupement familial ne sont pas très nombreux. *A contrario*, la part des adultes est plus élevée parmi les immigrés : les deux tiers d'entre eux ont entre 25 et 64 ans, contre la moitié de l'ensemble des résidents.

La structure par âge des immigrés selon leur **pays de naissance** reflète les différentes phases de l'immigration : à la fin d'un courant migratoire, toute la population est appelée à vieillir. Ainsi, les immigrés en provenance d'Italie, dont le courant migratoire s'est tari depuis plus de 30 ans, sont pour près de la moitié d'entre eux âgés de 65 ans ou plus. De même, les personnes âgées sont surreprésentées parmi les immigrés d'Espagne (41 %) ou

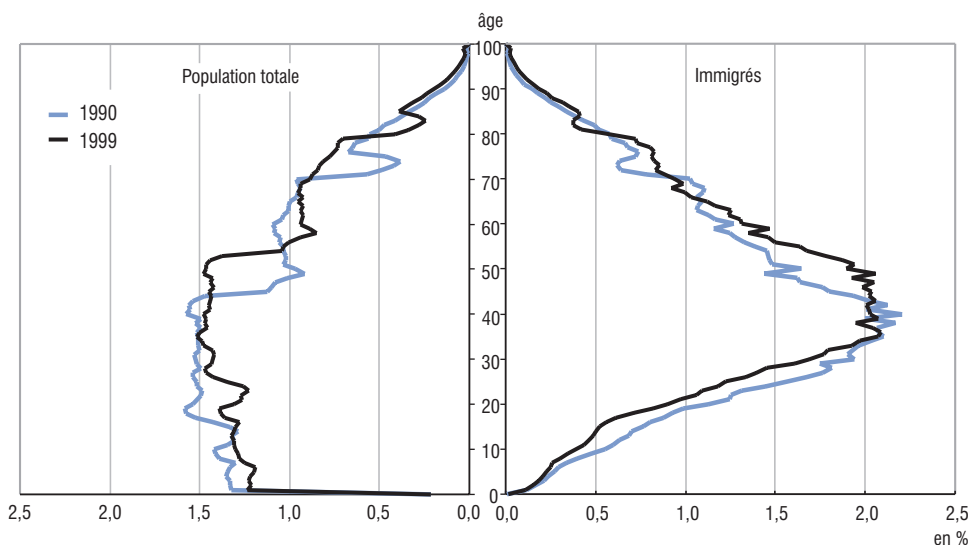
des pays d'Europe non communautaire (33 %). Cette dernière population garde la marque d'immigrations anciennes, en provenance de Pologne notamment. À l'inverse, les vagues d'immigration plus récentes, telles que celles de Turquie, d'Asie hors Cambodge, Laos, Vietnam ou d'Afrique subsaharienne comportent la plus forte proportion de jeunes de moins de 25 ans : entre 22 % et 29 %. Symétriquement, les immigrés d'Afrique subsaharienne, venus dans un passé récent, ne comptent que 3 % de personnes âgées de 65 ans ou plus.

Renouvelée moins souvent que par le passé, la population immigrée a nettement vieilli entre 1990 et 1999. L'âge moyen des immigrés a augmenté de plus de 2 ans, passant de 43,7 à 45,9 ans alors que l'âge moyen de l'ensemble de la population augmentait de 1,7 an. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans a beaucoup diminué (- 19 %) et celui des adultes de 45 ans ou plus a augmenté de 17 %. Le **vieillissement** est plus marqué pour les immigrés du Portugal, d'Algérie ou du Maroc. Pour ces pays, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus a doublé entre 1990 et 1999.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Mesrine A., Thave S. (1999), « Vieillir en France quand on est immigré », *Données sociales - La société française*, Insee.

1 - Pyramide des âges des immigrés et de l'ensemble de la population en 1990 et 1999



Note : les personnes âgées de plus de 100 ans, d'effectif faible, ne sont pas représentées sur ce graphique.
 Lecture : en 1999, 1,3 % de la population résidant en France a 10 ans. À cette même date, seuls 0,39 % des immigrés ont cet âge.
 Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Répartition des immigrés selon le sexe et le pays d'origine

Pays d'origine	en %							
	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Espagne	0,9	1,6	4,8	16,1	16,9	18,4	41,3	100,0
Italie	0,8	1,1	3,4	9,4	16,8	18,9	49,5	100,0
Portugal	2,2	3,7	18,8	26,0	25,1	16,4	7,9	100,0
Autres pays de l'UE à 15	5,9	7,8	13,6	16,9	16,5	14,4	24,7	100,0
Autres pays d'Europe	5,9	7,3	12,5	13,2	15,9	11,8	33,4	100,0
Algérie	3,9	7,0	15,5	18,9	20,3	19,8	14,7	100,0
Maroc	4,1	14,5	18,8	21,6	22,4	12,1	6,4	100,0
Tunisie	2,6	5,8	12,8	23,0	24,7	15,2	15,9	100,0
Autres pays d'Afrique	7,0	14,7	24,2	28,6	16,1	6,0	3,2	100,0
Turquie	5,6	17,6	30,4	18,4	16,3	6,3	5,4	100,0
Cambodge, Laos, Vietnam	4,5	8,9	22,1	24,8	19,1	9,1	11,5	100,0
Autres pays d'Asie	7,7	15,3	24,1	26,7	14,6	5,8	6,0	100,0
Amérique, Océanie	14,8	14,6	18,7	23,0	15,7	6,6	6,7	100,0
Ensemble des immigrés	4,3	8,4	16,2	20,4	19,2	13,7	17,8	100,0
Population totale	17,9	13,1	14,4	14,7	14,0	9,4	16,7	100,0

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.6 HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

L'immigration en France est un phénomène ancien : au début du XX^e siècle, la France comptait déjà plus d'un million d'immigrés, soit près de 3 % de sa population. La longue tradition d'immigration qui caractérise la France est née de la **baisse de la fécondité** amorcée au milieu du XVIII^e siècle alors même que le pays s'industrialisait, ce qui accroissait les besoins de main-d'œuvre. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la situation de la France a contrasté avec celle de la plupart des autres pays européens qui connaissaient fécondité élevée et émigration.

L'État intervient pour la première fois en 1919, afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre due à la guerre. Lorsque le conflit s'achève, la population active française a subi des pertes considérables : 1,4 million d'hommes jeunes ont été tués ou sont invalides. Aussi les années vingt seront-elles marquées par une immigration massive. De 1919 à 1930, le gouvernement français conclut des conventions d'immigration avec plusieurs pays européens, mais une grande partie des arrivées est assurée par des organismes privés auxquelles s'ajoutent des entrées irrégulières. La France sert aussi de terre d'asile à un grand nombre d'étrangers (arméniens rescapés du génocide, russes « blancs » fuyant la révolution, etc.). En 1931, le pays compte 2,7 millions d'immigrés, qui représentent 6,6 % de la population totale. Les hommes sont alors nettement plus nombreux que les femmes.

La **crise économique** des années trente ralentit fortement l'immigration et provoque même des départs de France. En 1932, plusieurs lois et décrets rendent plus difficile l'installation de travailleurs étrangers. L'immigration reprend de 1936 à 1939, surtout en raison de l'arrivée des réfugiés espagnols. Puis la seconde guerre mondiale suscite à son tour de nombreux départs. En 1946, le nombre d'immigrés est retombé à 2 millions, soit 5 % de la population.

Après-guerre, afin de pallier l'insuffisance de main-d'œuvre à laquelle se heurte le pays en **reconstruction**, l'État encourage officiellement l'immigration, mais souhaite pouvoir mieux la contrôler. L'Office national d'immigration (ONI) est créé en 1945 pour assurer le recrutement et l'accueil des travailleurs étrangers. L'immigration familiale est admise. En 1952, la France signe la convention de Genève et crée l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui attribue ou non la qualité de réfugié et en assure la protection. L'immigration, qui avait repris dès 1945, retrouve une nouvelle vigueur de 1956 à 1973. En 1975, les immigrés représentent 7,4 % de la population totale.

En **juillet 1974**, la croissance économique ralentissant, le gouvernement restreint l'immigration au regroupement familial et aux demandes spécifiques émanant d'employeurs. Devant la perspective des difficultés à revenir en France, les étrangers d'installation récente ont tendance à prolonger leur séjour et à faire venir leur famille, tandis que l'aide au retour donne des résultats limités.

Depuis 1975, le nombre d'immigrés a légèrement augmenté, mais leur part dans la population est restée stable. Ainsi, la chute du mur de Berlin en 1989 a suscité des migrations d'est en ouest, mais dans de modestes proportions. De plus, ces migrations sont surtout « pendulaires » : elles sont faites d'allers-retours entre le pays de départ et celui d'accueil. L'écart numérique entre hommes et femmes s'est réduit en raison des entrées au titre du regroupement familial. Aujourd'hui encore, c'est l'immigration de regroupement familial qui prédomine. Les conflits et la déstabilisation des états continuent également à alimenter une migration politique (Turquie, ex-Yougoslavie, République démocratique du Congo, etc.). En 2003, la France est le pays d'Europe le plus sollicité par les demandeurs d'asile.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Daguet F., Thave S. (1996), « La population immigrée - Le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458.
- ✓ Dewitte P. (2003), « Deux siècles d'immigration en France », *La documentation française*.

1 - Répartition de la population selon le lieu de naissance et la nationalité de 1911 à 1999

en milliers

Année	Population totale	Nés en France (métropole + Dom-Tom)			Nés à l'étranger			
		Français de naissance *	Français par acquisition	Étrangers	Français de naissance	Français par acquisition (a)	Étrangers* (b)	Ensemble des immigrés (c) = (a) + (b)
1911	39 192	37 652	85	218	127	168	942	1 110
1921	38 798	36 847	80	277	164	174	1 255	1 429
1926	40 228	37 384	45	325	187	204	2 084	2 288
1931	41 228	37 937	55	291	216	306	2 423	2 729
1936	41 183	38 220	100	288	248	416	1 910	2 326
1946	39 848	36 908	301	310	343	552	1 434	1 986
1954**	42 781	39 571	295	245	377	773	1 520	2 293
1962	46 456	42 133	336	220	905	931	1 931	2 861
1968	49 756	44 009	297	402	1 766	1 019	2 262	3 281
1975	52 599	45 907	280	667	1 858	1 112	2 775	3 887
1982	54 296	47 169	254	845	1 991	1 167	2 870	4 037
1990	56 652	49 556	472	739	1 719	1 308	2 858	4 166
1999	58 514	51 340	800	508	1 558	1 556	2 750	4 306

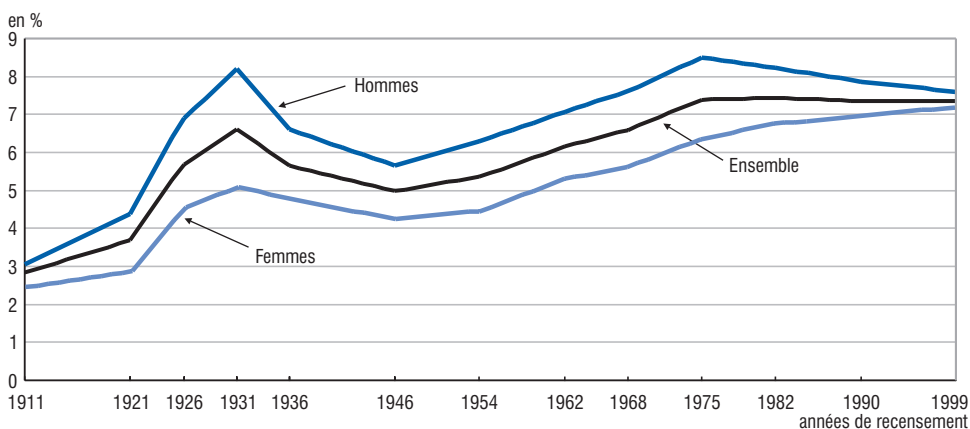
* De 1911 à 1968, le lieu de naissance non déclaré est supposé être la France pour les personnes françaises de naissance et un pays étranger pour les personnes étrangères ou françaises par acquisition.
 ** Estimations à partir du dépouillement exhaustif.

Champ : résidents de France métropolitaine.

Note : en 1911, les frontières de la métropole sont celles de 1871. Avant 1962, les personnes nées à l'étranger sont nées hors de métropole et des Dom-Tom de l'époque. À partir de 1962, ce sont les personnes nées hors de France métropolitaine et des Dom-Tom selon le territoire de 1990. Les originaires d'Algérie, bien que juridiquement français et nés sur un territoire français avant 1962, sont comptés avec les étrangers nés à l'étranger ; de 1954 à 1968, ils ont été dénombrés comme musulmans algériens dans les recensements de la population. En revanche, les rapatriés d'Algérie, français de naissance, ne sont pas des immigrés.

Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

2 - Part des immigrés dans la population totale selon le sexe



Source : Insee, Recensements de la population, 1911-1999.

1.7 ANNÉE ET ÂGE D'ARRIVÉE EN FRANCE

La moitié des immigrés résidant en France métropolitaine en 1999 sont arrivés avant 1974 et habitent donc en France depuis au moins 25 ans. Un quart sont installés depuis 1984.

Les immigrés natifs d'Espagne, et plus encore ceux venus d'Italie, sont installés depuis le plus longtemps : la moitié des natifs d'Italie sont arrivés en France avant 1956 et les trois quarts avant 1961. L'immigration du Portugal est en revanche plus récente et plus concentrée dans le temps : la moitié des immigrés du Portugal vivant en France en 1999 sont arrivés sur une période de 9 ans. 10 % des immigrés d'un autre pays de l'Union européenne à quinze sont en France depuis 1997, contre 4 % de l'ensemble des immigrés : ce sont pour partie des travailleurs qualifiés installés en France pour une courte durée. La très grande amplitude des dates d'arrivée des immigrés du reste de l'Europe reflète les différentes **vagues migratoires** : depuis les Polonais venus avant la seconde guerre mondiale aux ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie de ces dernières années.

Parmi les immigrés d'Algérie ou de Tunisie résidant en France en 1999, la moitié sont arrivés après le début des années soixante-dix et un quart seulement avant 1961-1962. L'immigration en provenance du Maroc est un peu plus tardive que celle des autres pays du Maghreb : 50 % sont venus après 1977.

Les immigrés originaires des autres pays (Afrique subsaharienne, Asie, Amérique) sont arrivés en France nettement plus tard : les trois quarts d'entre eux ont immigré après 1976 et un quart sont en France depuis 10 ans ou moins. L'immigration issue de l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) est très concentrée dans le temps : la moitié des immigrés de ces pays

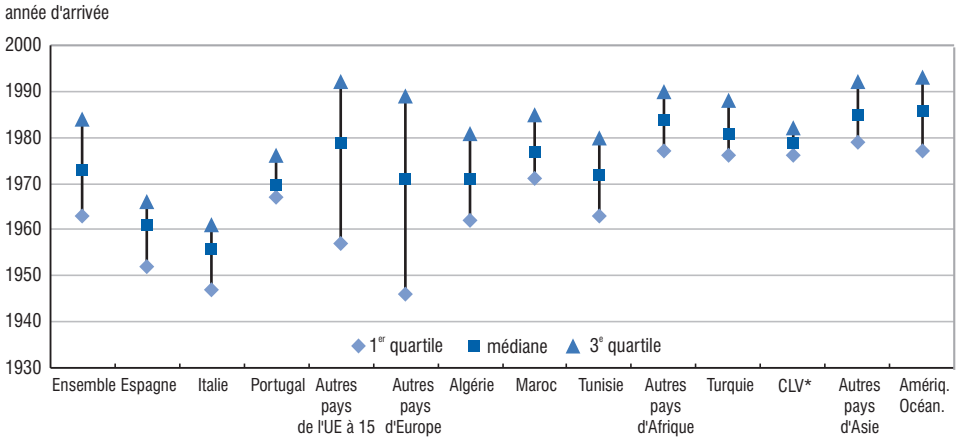
sont arrivés sur une période de 6 ans, entre 1976 et 1982.

Les **femmes** sont présentes en France depuis un peu moins longtemps que les hommes, en moyenne. La moitié des hommes immigrés sont en France depuis 27 ans, contre 24 ans pour les femmes : elles ont souvent rejoint leur mari.

Les natifs des pays du nord de l'Union européenne, venus comme travailleurs qualifiés ou retraités, sont arrivés à un **âge** relativement avancé : 10 % se sont installés en France après l'âge de 47 ans. À l'inverse, les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie et encore présents en France en 1999 sont souvent arrivés jeunes, ce qui s'explique par un effet démographique : ces vagues d'immigration étant anciennes, une grande partie des personnes venues à l'âge adulte sont désormais décédées. Il ne reste donc plus que celles qui sont arrivées jeunes. Une proportion élevée d'immigrés de Turquie ou du Portugal avaient moins de dix ans lors de leur venue en France : il s'agissait d'enfants accompagnant leurs parents. Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne sont en revanche essentiellement venus en début de vie adulte (la moitié avaient entre 18 et 27 ans à leur arrivée en France), notamment pour poursuivre des études supérieures.

En se limitant aux populations arrivées entre 1946 et 1990, pour éliminer le poids des générations venues avant la guerre, c'est près d'un immigré sur quatre (23 %) qui est venu en France avant l'âge de 10 ans et qui y a donc été socialisé et scolarisé en grande partie. La migration aux âges jeunes est plus fréquente parmi les immigrés originaires du Portugal (26 %), d'Algérie (27 %) ou de Turquie (33 %). En revanche, elle est plus rare parmi ceux d'Afrique subsaharienne (13 %).

1 - Année d'arrivée en France des immigrés résidant en France en 1999 selon le pays d'origine

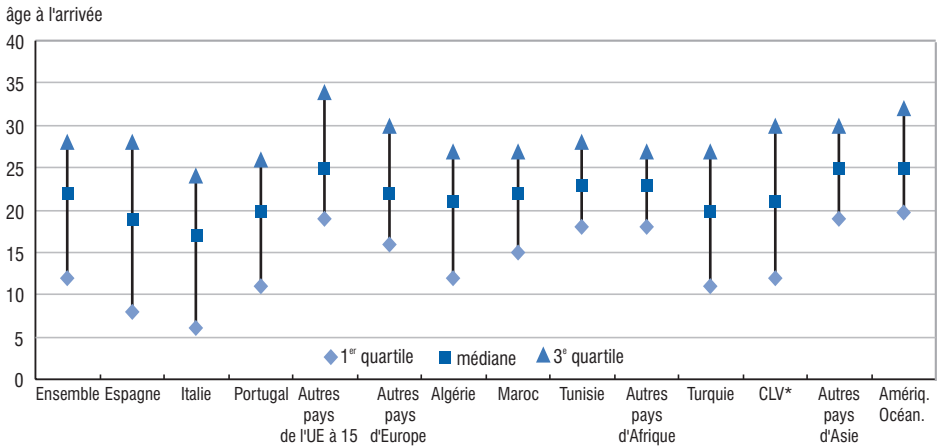


*CLV : Cambodge, Laos, Vietnam.

Lecture : parmi les immigrés résidant en France en 1999, 25 % sont arrivés avant 1963, 50 % avant 1973 et 75 % avant 1984.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

2 - Âge à l'arrivée en France des immigrés résidant en France en 1999 selon le pays d'origine



*CLV : Cambodge, Laos, Vietnam.

Lecture : parmi les immigrés résidant en France en 1999, 25 % avaient moins de 12 ans à leur arrivée, 50 % moins de 22 ans et 75 % moins de 28 ans.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

1.8 DIVERSITÉ DES ORIGINES GÉOGRAPHIQUES

Tout au long du XX^e siècle, les communautés présentes sur le sol français se sont diversifiées et sont venues de pays de plus en plus éloignés. Avant la **première guerre mondiale**, l'immigration était quasi exclusivement européenne. La plupart des immigrés provenaient des pays limitrophes comme l'Italie ou la Belgique. C'est vers 1910 que l'on peut situer le début de l'immigration des personnes originaires du Maghreb, « sujets » ou « protégés français ». Au cours des années vingt, les flux migratoires ont augmenté en raison d'une forte progression des arrivées d'Italie, d'Espagne et d'Europe de l'Est. La communauté polonaise est celle qui a connu la plus forte expansion.

La création de l'Office national d'immigration (ONI) juste après la **seconde guerre mondiale** devait faciliter l'entrée en France d'immigrés d'origine européenne. Si de nombreux immigrés ont continué d'arriver d'Italie, le courant migratoire en provenance d'Algérie s'est développé, car il n'était pas freiné par des démarches administratives. En 1962, les originaires d'Italie étaient encore les plus nombreux : ils représentaient 32 % de la population immigrée, devant les immigrés venus d'Espagne, d'Algérie et de Pologne. À partir des **années soixante**, l'éventail des origines

s'est ouvert avec l'arrivée d'immigrés du Portugal, du Maroc, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est.

De 1962 à 1999, la part des immigrés présents en France venus de l'ensemble de l'Europe a baissé constamment passant de 78,7 % à 44,9 %. Cette baisse est notamment le fait des immigrés italiens : en 1999, ils représentent à peine un immigré sur dix, contre un sur trois au début des années soixante. La part des immigrés natifs du Portugal a, quant à elle, très fortement progressé au cours des années soixante et soixante-dix. Dès 1982, le Portugal constitue le premier pays d'origine des immigrés et en 1999, il fait jeu égal avec l'Algérie.

Ayant débuté dans les années soixante, l'immigration marocaine s'est poursuivie jusque dans les **années quatre-vingt**. Les originaires du Maroc constituent désormais 12,1 % de la population immigrée, contre 1,1 % en 1962. L'immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne est encore plus récente : elle s'est notamment développée dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Même si elle ne représente, dans son ensemble, que 12,8 % des immigrés en 1999, la part de l'Asie a été multipliée par plus de cinq entre 1962 et 1999.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Boëldieu J., Borrel C. (2000), « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748.
- ✓ Daguet F., Thave S. (1996), « La population immigrée - Le résultat d'une longue histoire », *Insee Première*, n° 458.

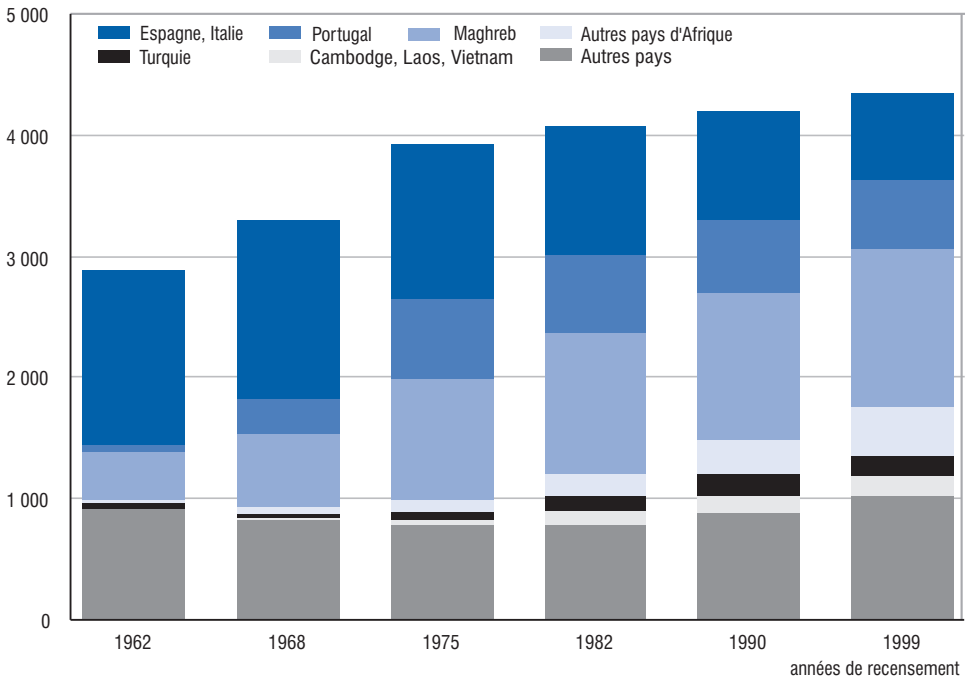
1 - Répartition des immigrés par pays d'origine

Pays d'origine	1962	1968	1975	1982	1990	1999	
	en %	en %	en %	en %	en %	en %	effectifs
Europe	78,7	76,4	67,1	57,3	50,4	45,0	1 934 144
Espagne	18,0	21,0	15,2	11,7	9,5	7,4	316 232
Italie	31,7	23,8	17,2	14,1	11,6	8,8	378 649
Portugal	2,0	8,8	16,8	15,8	14,4	13,3	571 874
Pologne	9,5	6,7	4,8	3,9	3,4	2,3	98 571
Autres pays d'Europe	17,5	16,1	13,1	11,8	11,5	13,2	568 818
Afrique	14,9	19,9	28,0	33,2	35,9	39,3	1 691 562
Algérie	11,6	11,7	14,3	14,8	13,3	13,4	574 208
Maroc	1,1	3,3	6,6	9,1	11,0	12,1	522 504
Tunisie	1,5	3,5	4,7	5,0	5,0	4,7	201 561
Autres pays d'Afrique	0,7	1,4	2,4	4,3	6,6	9,1	393 289
Asie	2,4	2,5	3,6	7,9	11,4	12,7	549 994
Turquie	1,4	1,3	1,9	3,0	4,0	4,0	174 160
Cambodge, Laos, Vietnam	0,4	0,6	0,7	3,0	3,7	3,7	159 750
Autres pays d'Asie	0,6	0,6	1,0	1,9	3,7	5,0	216 084
Amérique, Océanie	3,2	1,1	1,3	1,6	2,3	3,0	130 394
Non déclaré	0,8	0,1	///	///	///	///	///
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	///
Effectifs	2 861 280	3 281 060	3 887 460	4 037 036	4 165 952	4 306 094	4 306 094

Source : Insee, Recensements de la population, 1962-1999.

2 - Évolution de l'effectif des immigrés par pays d'origine

en milliers



Source : Insee, Recensements de la population, 1962-1999.

1.9 IMMIGRÉS VENUS DES NOUVEAUX PAYS DE L'UE

Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays ont adhéré à l'Union européenne. En 1999, 125 000 personnes natives de ces pays résidaient en France métropolitaine. Elles représentaient 7,1 % des immigrés originaires des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 2,9 % de l'ensemble des immigrés présents en France. Mais les populations des anciens et des nouveaux pays membres sont de taille bien différente : au 1^{er} janvier 2004, hormis la France, l'Europe des quinze regroupait 320,9 millions d'habitants, soit 81,2 % de la population de l'Europe des vingt-cinq (France exclue).

Les immigrés venus de Pologne représentent à eux seuls près de 80 % des immigrés originaires des nouveaux pays membres. Viennent ensuite ceux de Tchécoslovaquie et des républiques qui en sont issues (8,4 %) et de Hongrie (7,9 %).

Ces dix pays sont associés à des **vagues migratoires** distinctes. Les immigrations polonaise et dans une moindre mesure, hongroise, sont anciennes. Les immigrés venus de Pologne sont massivement venus dans l'entre-deux-guerres pour répondre à des besoins de main-d'œuvre, notamment dans les mines : la moitié de ceux résidant en France en 1999 sont arrivés avant 1950. En 1999, 15 % des immigrés polonais résident dans la région minière du Nord - Pas-de-Calais, contre 4 % de l'ensemble des immigrés. À l'inverse, l'immigration des pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), de République tchèque ou de Slovaquie est beaucoup plus récente. Elle s'est développée à partir des années quatre-vingt-dix, après la chute du mur de Berlin. En 1999, plus de quatre immigrés sur dix venant de ces pays résidaient en France depuis moins de 10 ans.

Installés en France depuis plus longtemps, les immigrés venus de Pologne et de Hongrie sont logiquement plus âgés que les autres en moyenne. En 1999, plus de 50 % d'entre eux

ont 60 ans ou plus, contre 37 % des natifs des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 24 % de l'ensemble des immigrés. Les immigrés tchèques, slovaques ou lituaniens sont en revanche plus jeunes : 30 à 40 % d'entre eux ont entre 20 et 39 ans. Enfin, près du tiers des immigrés venus de Lettonie ont moins de 20 ans.

Les **femmes** sont plus nombreuses au sein des immigrés natifs des dix nouveaux pays membres : elles représentent 65 % des immigrés venus de ces pays, contre 53,2 % pour ceux natifs des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 49,7 % pour l'ensemble des immigrés.

Si à peine un tiers des immigrés a acquis la **nationalité française**, les deux tiers de ceux venus des nouveaux pays adhérents sont dans ce cas. Les originaires de Pologne ou de Hongrie, présents depuis longtemps sur le territoire, sont certes particulièrement nombreux à être devenus français, mais les natifs des pays baltes, de Slovaquie ou de République tchèque, arrivés plus récemment, sont aussi assez nombreux à avoir adopté la nationalité française. Ceci pourrait tenir au fait que les ressortissants européens sont plus nombreux à former une union avec une personne non immigrée et sont donc susceptibles d'obtenir la nationalité française par voie de mariage.

Les immigrés venus des nouveaux pays membres, qu'ils soient actifs ou à la retraite, sont plus souvent cadres ou professions intermédiaires : c'est notamment le cas de 45 % des immigrés originaires de République tchèque, contre 21 % des natifs des vingt-quatre pays de l'Union européenne et 19 % de l'ensemble des immigrés. Les immigrés venus de Pologne sont relativement nombreux à être ouvriers (40 %), mais dans une proportion inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble des immigrés (43 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Monnier A. (2004), « L'Union européenne élargie : quinze + dix = 455 », *Population et Sociétés*, Ined, n° 398.

1 - Répartition selon le pays d'origine et part des femmes

Pays d'origine	Effectifs	Proportion (en %)	Part des femmes (en %)
Pologne	98 571	78,7	65,0
Hongrie	9 894	7,9	47,0
Slovaquie	1 985	1,6	56,4
République tchèque	3 184	2,5	59,5
Ex-Tchécoslovaquie	5 323	4,2	60,4
Slovénie	2 350	1,9	58,9
Estonie	608	0,5	56,7
Lettonie	956	0,8	53,1
Lituanie	1 071	0,9	55,6
Chypre	757	0,6	55,6
Malte	608	0,5	60,9
Nouveaux pays membres	125 307	7,1	62,7
Union européenne à 25	1 754 764	40,8	53,2
Ensemble des immigrés	4 306 094	7,4	49,7

Lecture : en 1999, les immigrés représentent 7,4 % de la population. Ceux venus de l'UE à 25 représentent 40,8 % des immigrés résidant en France. Les immigrés venus des nouveaux pays adhérents représentent 7,1 % des immigrés venus de l'UE à 25.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Structure par âge

en %

Pays d'origine	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Pologne	4	16	21	59	100
Hongrie	3	17	25	55	100
Slovaquie	10	36	15	39	100
République tchèque	6	38	31	25	100
Ex-Tchécoslovaquie	1	9	24	66	100
Slovénie	2	11	35	52	100
Estonie	11	28	16	45	100
Lettonie	31	18	12	39	100
Lituanie	8	31	18	43	100
Chypre	5	28	49	18	100
Malte	1	18	35	46	100
Nouveaux pays membres	4	17	22	57	100
Union européenne à 25	4	22	37	37	100
Ensemble des immigrés	8	31	37	24	100

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Acquisition de la nationalité française

en %

Pays d'origine	Part des Français par acquisition
Pologne	69,4
Hongrie	68,9
Slovaquie	46,4
République tchèque	47,3
Ex-Tchécoslovaquie	77,8
Slovénie	65,8
Estonie	42,6
Lettonie	59,9
Lituanie	46,7
Chypre	48,5
Malte	48,0
Nouveaux pays membres	68,1
Union européenne à 25	39,7
Ensemble des immigrés	36,1

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.10 MIGRATION ET HISTOIRE FAMILIALE

La migration et l'histoire familiale des immigrants sont doublement liées. D'une part, la décision de migrer ne répond pas seulement à des nécessités économiques, mais dépend aussi en grande partie de la situation familiale dans le pays d'origine. D'autre part, la migration a certainement une incidence sur la vie conjugale et familiale future.

Parmi les immigrants arrivés adultes en France, c'est-à-dire à 18 ans ou plus, et encore présents sur le territoire en 1999, six sur dix avaient déjà formé un couple avant de migrer et quatre sur dix avaient déjà eu un enfant. Ces proportions varient bien évidemment selon l'**âge à la migration** : plus la personne était âgée en quittant son pays, plus ses chances d'avoir un passé familial lorsqu'elle s'installe en France sont élevées. Ainsi, les personnes arrivées à 30 ans ou plus étaient deux fois plus souvent en couple lors de la migration que celles qui ont quitté leur pays entre 18 et 24 ans (87 % contre 38 %).

Les **hommes** ont moins souvent que les **femmes** fondé une famille avant la migration. Moins de la moitié d'entre eux étaient en couple lors de la migration, contre les trois quarts des femmes. De même, seulement un tiers ont eu des enfants avant de quitter leur

pays, contre la moitié des femmes. Cet écart se maintient quels que soient le pays d'origine ou l'âge à l'arrivée. Il s'explique en grande partie par le cycle migratoire et le regroupement familial : les femmes rejoindraient leur époux ou un promis déjà installé en France, alors que les hommes attendraient d'être installés avant de fonder une famille, avec une personne immigrée ou non.

L'histoire familiale lors de l'arrivée en France varie également selon les modèles familiaux et le contexte propre à chaque **vague migratoire** : à l'immigration de travail constituée essentiellement d'hommes célibataires a succédé une immigration familiale, dans le cadre du regroupement familial ou des demandes d'asile. À structure par sexe et âge à l'arrivée identique, les immigrants de Turquie ou du Portugal ont, plus souvent que les autres immigrants, constitué un couple et donné naissance à un enfant avant de migrer. À l'inverse, les immigrants venus des pays africains autres que ceux du Maghreb, sont plus souvent venus célibataires. De fait, parmi les immigrants arrivés adultes, seulement la moitié des personnes originaires d'Afrique subsaharienne avaient formé une union dans leur pays, contre les trois quarts des personnes venues de Turquie.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrants », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Histoire familiale et âge à l'arrivée en France

en %

Âge à l'arrivée en France	Ensemble	Hommes	Femmes
Formation d'un couple avant de migrer			
18-24 ans	38	19	57
25-29 ans	67	54	80
30 ans ou plus	87	83	90
Ensemble	61	48	73
Naissance d'un enfant avant de migrer			
18-24 ans	16	6	24
25-29 ans	43	34	53
30 ans ou plus	74	68	78
Ensemble	41	32	49

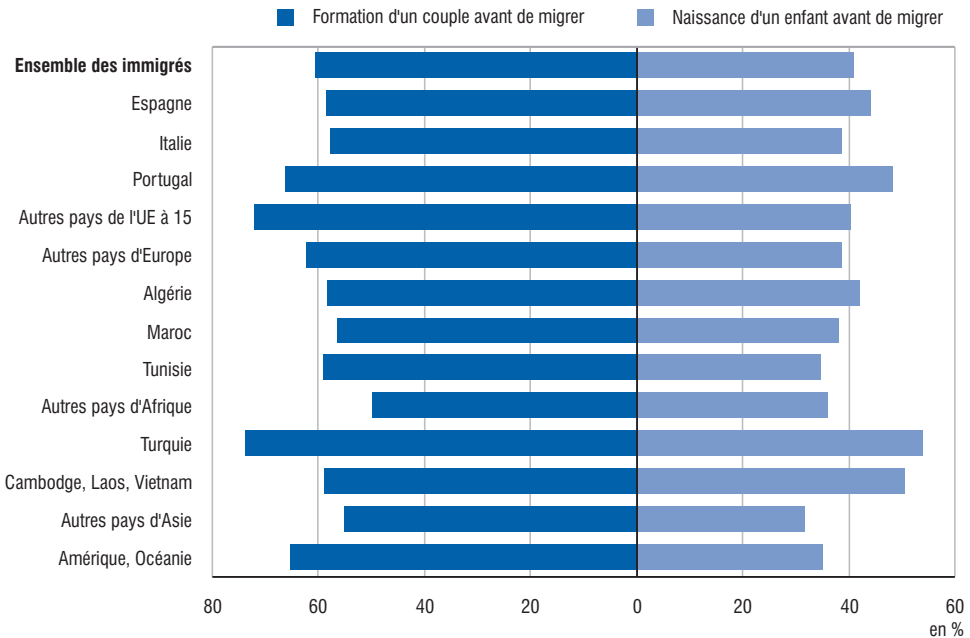
Champ : immigrants arrivés en France à 18 ans ou plus.

Note : les événements survenus la même année que la migration sont supposés être arrivés avant la migration.

Lecture : parmi les immigrants arrivés en France après 29 ans, 87 % avaient déjà formé un couple dans leur pays et 74 % avaient déjà eu un enfant.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

2 - Histoire familiale avant la migration et pays d'origine



Champ : immigrants arrivés à 18 ans ou plus en France.

Note : les événements survenus la même année que la migration sont supposés être arrivés avant la migration.

Lecture : parmi les immigrants arrivés en France à 18 ans ou plus, 61 % avaient déjà formé un couple dans leur pays et 41 % avaient déjà eu un enfant.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

1.11 CALENDRIERS DE CONSTITUTION DES FAMILLES

Globalement, les **femmes** immigrées forment leur premier couple à un âge proche de l'ensemble des femmes. Parmi celles nées entre 1960 et 1969, la moitié avait formé un couple avant l'âge de 22 ans. Les immigrées d'origine algérienne constituent toutefois une exception : elles ont, au cours des générations, différé leur calendrier de mise en couple de manière importante. Les femmes d'origine algérienne nées entre 1960 et 1969 ont ainsi formé leur premier couple quatre ans plus tard que celles nées entre 1940 et 1949, alors que pour l'ensemble des femmes cet écart ne s'élève qu'à six mois. Pour les femmes originaires du Maroc, ce décalage s'est effectué plus tardivement et a été de moindre ampleur (+ 2 ans entre les générations 1950-1959 et 1960-1969). Au final, les immigrées natives d'Algérie se mettent en couple un an et demi plus tard que celles venues du Maroc (23,4 ans contre 21,8 ans). Les femmes natives de Turquie forment leur premier couple relativement tôt (avant 19,8 ans pour la moitié d'entre elles).

Les calendriers matrimoniaux des **hommes** immigrés sont en revanche plus tardifs que ceux de l'ensemble des hommes. Parmi les hommes nés entre 1960 et 1969, la moitié des immigrés ont formé un premier couple avant l'âge de 25,6 ans, contre 24,4 ans en moyenne. Les différences s'accroissent selon le pays d'origine. Si les immigrés du Portugal ou de Turquie forment leur première union plus tôt que l'ensemble des hommes, les natifs d'Afrique subsaharienne ou des pays du Maghreb s'installent en couple beaucoup plus tardivement.

L'écart entre l'âge à la première union des hommes et des femmes est un peu plus marqué pour les immigrés (3,1 ans contre 2,6 ans pour l'ensemble de la population). Un poids plus fort de la norme sociale, selon laquelle les garçons doivent s'établir professionnellement avant de s'engager dans une vie de couple, et / ou de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle contribuent à expliquer cette situation ; d'autres facteurs, d'ordre culturel, pèsent aussi certainement.

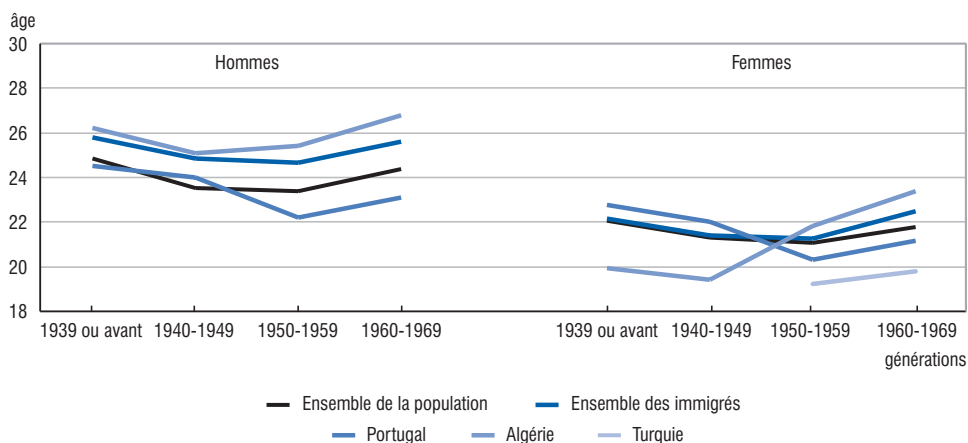
Concernant les âges au premier mariage ou au premier enfant, les écarts entre l'ensemble de la population et les immigrés sont atténués, voire inversés, ce qui témoigne d'une organisation différente des étapes familiales. En effet, pour l'ensemble de la population, la durée de vie en couple sans enfant s'est allongée et la cohabitation pré-nuptiale s'est développée. Cette désynchronisation des étapes familiales n'est qu'en partie partagée par les immigrés, pour lesquels ces grandes étapes de la constitution de la famille sont encore largement confondues.

Si leur histoire familiale évolue globalement comme celle de l'ensemble de la population, avec notamment le développement des séparations et des remises en couple, les immigrés débutent plus souvent leur vie en couple par le mariage ; c'est notamment le cas pour les natifs de Turquie ou du Maghreb. Parmi les personnes nées dans les années 1960-1969, seulement la moitié des immigrés ont débuté leur première vie de couple sans être mariés, contre sept sur dix pour l'ensemble de la population. Pour les immigrés de cette génération venus de Turquie, seuls un tiers ont formé leur première union en dehors du mariage.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Âge à la première mise en couple

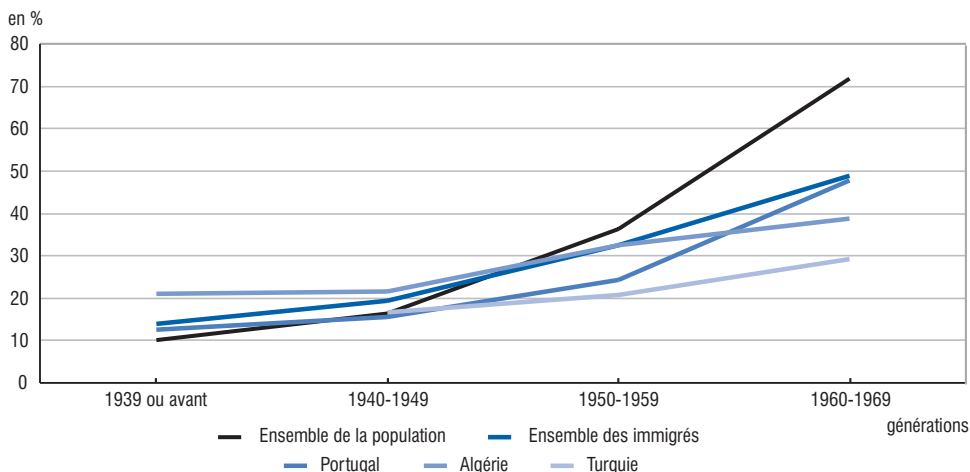


Champ : personnes âgées de 30 ans ou plus.

Lecture : la moitié des hommes immigrés nés en 1939 ou avant avaient déjà vécu en couple à 25,8 ans.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

2 - Cohabitation hors mariage



Champ : personnes âgées de 30 ans au moins, s'étant déjà mises en couple.

Lecture : 72 % des personnes de la génération 1960-1969 ont débuté leur première union sans être mariées.

Source : Insee, enquête *Étude de l'Histoire Familiale*, 1999.

1.12 MÉNAGES ET FAMILLES D'IMMIGRÉS

La qualité d'immigré est une caractéristique individuelle. Lorsque l'on s'intéresse aux ménages dans lesquels vivent les immigrés, on peut en avoir une vision très différente selon que l'on prend en compte seulement la situation de la personne de référence ou aussi celle de son éventuel conjoint. En 1999, on dénombre 2,12 millions de ménages dont la personne de référence est immigrée, soit 8,9 % des ménages. Si l'on tient compte en plus de l'éventuel conjoint de la personne de référence, on en compte 2,56 millions, soit 10,8 %, avec une définition large (personne de référence *ou* son éventuel conjoint immigré) et 1,61 million, soit 6,7 %, avec une définition stricte (personne de référence *et* son éventuel conjoint immigrés). La taille en moyenne plus élevée des ménages comportant au moins une personne immigrée explique que la part de personnes qui y vivent est, quelle que soit la façon de les définir, plus élevée que celle des ménages d'immigrés dans l'ensemble des ménages.

Le milieu social des ménages comportant au moins une personne immigrée varie selon la définition adoptée : la part de ménages dont la personne de référence est cadre ou exerce une profession intermédiaire est plus élevée parmi les ménages dont la personne de référence *ou* son éventuel conjoint est immigré (31,3 %) que parmi ceux où la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés (23,9 %). En 1999, les ménages dont la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés comprennent 4,63 millions de personnes, dont 1,66 million sont non immigrées. Ces personnes sont dans 96,3 % des cas enfants du ménage. À l'inverse, 1,14 million d'immigrés n'appartiennent pas à des ménages dont la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés. La plupart d'entre eux (90 %) appartiennent à des ménages mixtes,

et sont alors la personne de référence du ménage ou son conjoint dans 92,9 % des cas. Dans les ménages où ni la personne de référence ni son éventuel conjoint sont immigrés, on dénombre 112 600 immigrés : la moitié d'entre eux sont des enfants du ménage – souvent des enfants adoptés –, un quart des ascendants et un sur six d'autres parents ou amis.

De même, le nombre de **familles** d'immigrés varie fortement selon la définition adoptée. Ainsi, la part de couples d'immigrés passe du simple au double selon que l'on considère les couples dont le père *et* la mère sont immigrés (6,1 % de l'ensemble des couples) ou ceux dont le père *et/ou* la mère sont immigrés (12,9 %). Le milieu social de ces familles est également différent : quand les deux membres du couple sont immigrés, la personne de référence de la famille est dans 59 % des cas ouvrière, contre seulement 46 % des cas quand on inclut les couples mixtes et que l'on considère donc aussi les couples où seul l'un des conjoints est immigré. Les couples de deux immigrés représentent 6,1 % des couples, mais rassemblent 7,7 % des personnes vivant dans une famille formée d'un couple. De même, 10,5 % des familles monoparentales ont une personne de référence immigrée, mais 11,9 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont dans une famille ayant comme parent unique une personne immigrée.

La définition retenue dans l'ouvrage, chaque fois que les effectifs observés le permettent, est celle où la personne de référence *et* son éventuel conjoint sont immigrés. Dans la mesure du possible, nous comparons ces ménages ou familles à ceux où la personne de référence *et* son éventuel conjoint ne sont pas immigrés et à ceux où la personne de référence est immigrée, mais pas son conjoint ou l'inverse.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille** : couple, avec ou sans enfants, ou famille monoparentale, c'est-à-dire personne sans conjoint avec enfant(s).
- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- ✓ **Ménage mixte** : ménage où la personne de référence est immigrée mais pas son conjoint, ou l'inverse. Par construction, les ménages mixtes sont constitués d'au moins un couple.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Définitions possibles des ménages d'immigrés

	Ménages dont la personne de référence...		
	... est immigrée	... et son conjoint éventuel sont immigrés	... et/ou son conjoint éventuel sont immigrés
Nombre de ménages	2 124 971	1 605 570	2 561 605
Part des ménages (en %)	8,9	6,7	10,8
Nombre de personnes	6 322 006	4 631 509	7 727 688
Part des personnes vivant en ménage (en %)	11,0	8,1	13,5

Champ : ensemble des ménages.

Lecture : en 1999, on compte 2,1 millions de ménages dont la personne de référence est immigrée, que cette dernière ait un conjoint ou non et que son conjoint soit immigré ou non (soit 8,9 % des ménages) ; ces ménages rassemblent 6,3 millions de personnes (soit 11,0 % des personnes vivant en ménage). On compte 1,6 million de ménages où la personne de référence est immigrée et n'a pas de conjoint ou en a un qui est lui aussi immigré et 2,6 millions de ménages où la personne de référence et/ou son éventuel conjoint sont immigrés.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Caractéristiques des ménages d'immigrés selon leur définition

en %

Part de ménages où la personne de référence est...	Ménages dont la personne de référence...		
	... est immigrée	... et son conjoint éventuel sont immigrés	... et/ou son conjoint éventuel sont immigrés
... active ayant un emploi	51,8	48,8	54,3
... cadre ou profession intermédiaire	27,3	23,9	31,3
... ouvrière	46,0	48,1	42,6
... âgée de 60 ans ou plus	31,1	32,7	29,9

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Place des immigrés dans les ménages

Type de ménage	Nombre de ménages	Nombre de personnes			Répartition des personnes immigrées selon le lien avec la personne de référence (PR) du ménage		
		Ensemble	Non immigrées	Immigrées	PR ou conjoint	Enfants ou petits-enfants	Autres
Ménages dont la PR et son éventuel conjoint sont immigrés	1 605 570	4 631 509	1 655 477	2 976 032	2 449 954	413 264	112 814
Ménages mixtes	956 035	3 096 179	2 067 586	1 028 593	956 035	46 413	26 145
Ménages dont la PR et son éventuel conjoint sont non immigrés	21 246 467	49 492 436	49 379 859	112 577	///	58 092	54 485
Ensemble des ménages	23 808 072	57 220 124	51 447 445	4 117 202	3 405 989	517 769	193 444

Lecture : 1 028 593 immigrés vivent dans un ménage mixte, ménage où un seul des deux conjoints est immigré. La plupart de ces immigrés, 956 035, sont à la tête de ce ménage.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

4 - Définitions possibles des familles d'immigrés

	Nombre de familles	Part de familles (en %)	Nombre de personnes	Part de personnes (en %)
Couple				
Père et mère immigrés	859 303	6,1	3 307 342	7,7
Père et/ou mère immigrés	1 822 810	12,9	6 339 012	14,7
Père immigré, mère immigrée ou non	1 382 926	9,8	4 964 851	11,5
Mère immigrée, père immigré ou non	1 299 187	9,2	4 681 503	10,9
Famille monoparentale				
Père ou mère immigré(e)	208 034	10,5	599 634	11,9

Champ : ensemble des familles.

Lecture : les couples composés d'un père et d'une mère immigrés sont au nombre de 859 303. Ils représentent 6,1 % de l'ensemble des couples. Les familles monoparentales dont la personne de référence est immigrée sont au nombre de 208 034 ; elles représentent 10,5 % de l'ensemble des familles monoparentales.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.13 TYPES DE FAMILLES

En 1999, la France métropolitaine compte 16 millions de familles : 14 millions sont des couples, mariés ou non, avec ou sans enfants, et 2 millions des familles monoparentales. Parmi les couples, 860 000 sont formés de deux immigrés (soit 6,1 % des couples) et 960 000 sont des couples mixtes (soit 6,8 %). Quatre couples de deux immigrés sur dix viennent d'Europe, communautaire ou non, et un tiers du Maghreb. Par ailleurs, une famille monoparentale sur dix a un parent immigré à sa tête. Qu'elles soient immigrées ou non, les familles monoparentales sont massivement constituées d'une mère et de ses enfants (84 % et 85 %). Les familles monoparentales sont plus fréquentes au sein des familles immigrées que non immigrées (19,5 % contre 12,6 %), particulièrement pour celles originaires d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne (29 % et 26 %). À l'inverse, seules 8 % des familles immigrées de Turquie sont des familles monoparentales.

Les **couples** d'immigrés ont beaucoup plus souvent des enfants vivant avec eux : c'est le cas de 71 % d'entre eux contre 54 % des couples de non-immigrés et 59 % des couples mixtes. Parmi les couples originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, de Turquie ou d'Asie du Sud-Est, cette part dépasse même les 80 %. Elle est en revanche bien plus faible parmi ceux qui viennent d'Espagne ou d'Italie, ces couples étant constitués de personnes en moyenne plus âgées et dont les enfants ont souvent quitté le foyer parental. Les couples immigrés ont aussi davantage d'enfants : un tiers d'entre eux ont trois enfants ou plus, contre seulement un sur dix pour les couples de non-immigrés. De même, les familles monoparentales immigrées sont plus souvent nombreuses : 23 % comportent trois enfants ou plus, contre 10 % pour les familles non immigrées.

Les couples d'immigrés sont beaucoup plus souvent mariés : 93,4 % réunissent deux personnes mariées contre 81,5 % pour les couples de non-immigrés. Cette proportion est particulièrement importante parmi les couples d'immigrés originaires d'Europe du Sud, du Maghreb ou de Turquie. La différence tient d'abord à l'absence relative de couples de deux célibataires : 3,1 % pour les couples d'immigrés au lieu de 12,3 % pour les couples de non-immigrés. Les couples dont un des conjoints a été marié auparavant sont également plus rares parmi les couples d'immigrés : 1,8 % des couples d'immigrés comprennent au moins un conjoint divorcé, contre 4,6 % pour les couples de non-immigrés. Les couples mixtes sont très proches, de ce point de vue, des couples dont aucun conjoint n'est immigré. Le constat est le même si on se limite aux couples avec enfant(s).

Globalement, les **familles monoparentales** ont majoritairement à leur tête une personne célibataire ou divorcée : c'est le cas de 51 % des familles monoparentales immigrées et de 63 % des non-immigrées. Près des trois quarts des femmes originaires d'Afrique subsaharienne élevant seules leurs enfants sont célibataires ou divorcées. Toutefois, quand l'unique parent est un homme, les pères immigrés sont bien plus souvent mariés que les non-immigrés (37 % contre 20 %). Leur conjointe est souvent restée au pays et ils ont été rejoints par certains de leurs enfants. Cette proportion d'hommes mariés à la tête d'une famille monoparentale est encore plus élevée parmi les hommes originaires du Maghreb ou de Turquie. Parmi les parents de famille monoparentale originaires d'Espagne et d'Italie, beaucoup sont veufs (44 % et 59 %) : il s'agit de personnes assez âgées cohabitant encore avec un ou plusieurs de leurs enfants devenus adultes.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille** : couple, avec ou sans enfants, ou famille monoparentale, c'est-à-dire personne sans conjoint avec enfant(s).
- ✓ **Famille immigrée (respectivement non immigrée)** : couple où les deux parents sont immigrés (respectivement non immigrés) ou famille monoparentale où le parent chef de famille est immigré (respectivement non immigré).
- ✓ **Couple mixte** : couple formé d'une personne immigrée et d'une personne non immigrée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Type de familles

en %

Pays d'origine de la personne de référence de la famille	Ensemble (effectifs)	Couples					Familles monoparentales			
		Ensemble	Sans enfant	Avec			Ensemble	Avec		
				Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus		Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
Espagne	65 904	78,3	59,4	21,5	13,8	5,3	21,7	67,1	24,6	8,2
Italie	73 046	78,2	63,3	20,0	11,1	5,6	21,8	72,9	20,1	7,0
Portugal	189 461	88,2	29,5	28,3	29,7	12,5	11,8	55,6	30,9	13,6
Autres pays de l'UE à 15	56 058	78,0	61,4	15,6	14,7	8,2	22,0	64,3	25,2	10,6
Autres pays d'Europe	54 211	76,8	47,5	24,0	20,3	8,2	23,2	70,2	22,8	7,0
Algérie	156 595	74,0	17,1	15,7	18,2	49,1	26,0	39,4	27,2	33,4
Maroc	144 308	82,8	13,0	13,4	16,1	57,5	17,2	41,2	25,0	33,8
Tunisie	57 347	82,3	20,4	13,4	16,2	50,1	17,7	43,7	25,1	31,1
Autres pays d'Afrique	97 102	71,0	14,3	16,7	22,4	46,7	29,0	41,8	26,9	31,3
Turquie	58 266	91,7	14,0	18,0	25,3	42,7	8,3	41,0	28,0	31,0
Cambodge, Laos, Vietnam	45 980	81,3	19,8	20,1	23,6	36,5	18,7	49,6	26,2	24,1
Autres pays d'Asie	48 938	86,2	23,3	24,0	28,5	24,2	13,8	58,1	26,2	15,8
Amérique, Océanie	20 121	67,9	31,3	19,9	24,4	24,4	32,1	52,1	28,9	19,0
Familles immigrées	1 067 337	80,5	28,7	19,6	20,8	30,9	19,5	51,2	26,1	22,8
Familles mixtes*	963 507	100,0	40,5	23,4	22,6	13,5	///	///	///	///
Familles non immigrées	14 065 938	87,4	45,8	22,9	21,3	10,0	12,6	63,9	25,9	10,2
Ensemble des familles	16 096 782	87,7	44,4	22,8	21,4	11,5	12,3	62,6	25,9	11,5

* Par construction, les familles mixtes sont forcément formées d'un couple.

Champ : ensemble des familles, sans limite d'âge pour les enfants.

Lecture : en 1999, 65 904 familles immigrées ont à leur tête une personne immigrée née en Espagne. Dans 78 % des cas, ces familles sont des couples, majoritairement sans enfant (59 %).

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Statut matrimonial des couples et du chef de famille des familles monoparentales

en %

Pays d'origine de la personne de référence de la famille	Couples				Familles monoparentales		
	dont				Statut matrimonial de la personne de référence de la famille		
	Homme et femme mariés	Homme et femme célibataires	Au moins un conjoint divorcé	Autres**	Célibataire ou divorcé	Marié	Veuf
Espagne	95,7	1,2	1,5	1,6	43,6	12,2	44,2
Italie	96,3	1,0	1,4	1,3	31,1	9,8	59,1
Portugal	94,9	1,9	2,0	1,2	53,5	19,4	27,1
Autres pays de l'UE à 15	86,5	6,8	5,1	1,5	51,1	18,3	30,6
Autres pays d'Europe	92,2	3,1	2,8	1,9	45,3	15,0	39,7
Algérie	95,1	1,9	1,4	1,7	51,6	18,9	29,6
Maroc	96,5	1,0	1,0	1,5	53,5	24,9	21,6
Tunisie	95,9	1,2	1,3	1,5	46,8	23,1	30,1
Autres pays d'Afrique	82,4	12,0	2,6	3,0	68,3	20,6	11,1
Turquie	90,0	6,7	1,5	1,7	31,2	39,9	28,9
Cambodge, Laos, Vietnam	97,1	0,9	0,6	1,4	51,8	12,8	35,4
Autres pays d'Asie	93,5	3,3	1,2	2,1	42,5	32,5	25,0
Amérique, Océanie	81,5	11,8	4,0	2,7	67,1	22,7	10,2
Familles immigrées	93,4	3,1	1,8	1,7	51,3	19,5	29,3
Familles mixtes*	81,2	10,8	5,7	2,3	///	///	///
Familles non immigrées	81,5	12,3	4,7	1,5	63,2	11,6	25,2
Ensemble des familles	82,2	11,7	4,6	1,5	62,0	12,4	25,6

* Par construction, les familles mixtes sont forcément formées d'un couple.

** Cette catégorie comprend par exemple les cas où un conjoint est veuf et l'autre célibataire, l'un est marié et l'autre veuf...

Lecture : 95,7 % des couples de deux immigrés dont la personne de référence est originaire d'Espagne sont formés de deux personnes mariées. 43,6 % des personnes immigrées nées en Espagne à la tête d'une famille monoparentale sont célibataires ou divorcées.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.14 MIXITÉ DES COUPLES

En 1999, près d'un million d'immigrés vivent en couple avec une personne non immigrée, soit plus d'un tiers des immigrés vivant en couple. Autrement dit, plus de la moitié des couples (53 %) composés d'au moins un immigré sont des couples mixtes. Cette proportion a légèrement progressé en dix ans : en 1990, les couples mixtes représentaient 51 % des couples comportant au moins un immigré.

Dans plus de huit couples mixtes sur dix, le conjoint non immigré est Français de naissance et est né en France. Cette proportion est sensiblement la même quel que soit l'âge du conjoint immigré. Dans moins d'un cas sur dix, la personne non immigrée est née en France et était de nationalité étrangère à sa naissance ; dans près d'un cas sur dix, elle est née française à l'étranger.

Les **hommes** immigrés forment un peu plus souvent que les femmes une union mixte (38 % contre 34 %). À leur arrivée en France, les hommes sont en effet plus souvent célibataires que les femmes.

Les écarts selon l'**origine géographique** sont très marqués. À l'exception des hommes nés au Portugal, plus de la moitié des immigrés européens vivant en couple ont formé une union mixte. À l'opposé, seulement 14 % des hommes et 4 % des femmes immigrés originaires de Turquie vivent avec un conjoint non immigré. Ces différences selon l'origine géographique ne reflètent pas seulement une plus ou moins grande propension à la mixité, elles résultent aussi de différences dans l'histoire migratoire : l'ancienneté de la présence en France, le statut conjugal et l'âge à l'arrivée

sont autant de facteurs qui interviennent dans la formation d'un couple mixte.

Quand les deux conjoints sont immigrés, l'endogamie est très forte : dans neuf cas sur dix, les conjoints ont la même origine. La quasi-totalité des couples d'immigrés où la femme est née en Turquie sont formés avec un homme originaire du même pays (98 %). Ces femmes sont souvent venues dans le cadre du regroupement familial, donc déjà mariées avec un compatriote. Cette proportion est aussi élevée pour les couples dont la femme est née au Portugal (97 %) ou dans un pays du Maghreb (92 %). L'endogamie est également fréquente parmi les immigrés du Cambodge, du Laos et du Vietnam qui sont souvent venus en France avec leur famille comme réfugiés. En revanche, pour seulement 79 % des couples d'immigrés dont la femme est née dans un pays de l'Union européenne autre que l'Espagne, l'Italie ou le Portugal, l'homme est également originaire de cette région.

Les **caractéristiques familiales** des couples mixtes sont proches de celles des couples formés par deux personnes non immigrées. Les couples mixtes élèvent, en moyenne, 1,1 enfant de moins de 25 ans, contre 1,7 pour les couples de deux immigrés et 0,9 pour les autres. L'écart d'âge entre conjoints de couples mixtes est de 3,2 ans en moyenne, contre 4,8 ans pour les couples d'immigrés et 2,3 ans pour les couples de non-immigrés. Les couples mixtes sont aussi souvent que les couples de non-immigrés formés par des personnes mariées (81 %), mais le sont nettement moins souvent que les couples unissant deux immigrés (93 %).

DÉFINITION

✓ **Couple mixte** : couple constitué d'un conjoint immigré et d'un conjoint non immigré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.
- ✓ Filhon A., Varro G. (2005), « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Les Cahiers de l'Ined, n° 156.

1 - Couples comprenant au moins un conjoint immigré selon l'origine géographique

Pays d'origine du (des) conjoint(s) immigré(s)	Nombre total de couples	Répartition (en %)				Ensemble
		Homme immigré, femme non immigrée	Femme immigrée, homme non immigré	Homme et femme immigrés de la même origine	Homme et femme immigrés d'origines différentes*	
Espagne	163 929	35,6	32,9	28,6	2,9	100,0
Italie	199 828	45,1	26,3	25,3	3,3	100,0
Portugal	287 045	24,6	17,2	56,2	2,0	100,0
Autres pays de l'UE à 15	172 600	30,0	44,7	20,9	4,5	100,0
Autres pays d'Europe	125 716	29,5	37,3	28,9	4,2	100,0
Algérie	215 783	30,1	16,2	48,8	4,9	100,0
Maroc	186 924	22,6	13,5	59,4	4,5	100,0
Tunisie	86 545	32,4	13,1	47,4	7,1	100,0
Autres pays d'Afrique	132 078	23,9	23,9	47,4	4,8	100,0
Turquie	65 726	13,3	5,4	78,6	2,7	100,0
Cambodge, Laos, Vietnam	58 907	17,3	19,2	53,5	10,0	100,0
Autres pays d'Asie	78 964	21,7	24,8	46,4	7,1	100,0
Amérique, Océanie	48 765	25,9	46,1	21,5	6,5	100,0
Ensemble	1 822 810	28,7	24,1	42,9	4,3	100,0

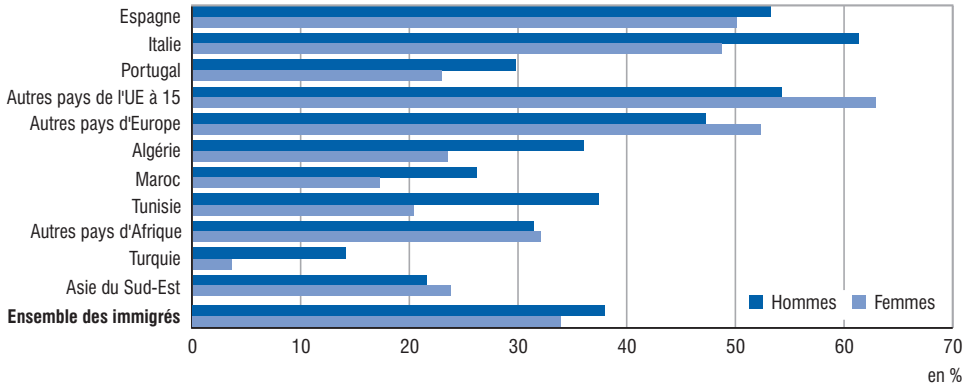
* Selon le pays de l'homme.

Champ : couples comprenant au moins un conjoint immigré.

Lecture : 163 929 couples comportent au moins un conjoint immigré né en Espagne ; pour 35,6 % d'entre eux l'homme est né en Espagne et son conjoint n'est pas immigré.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Les unions mixtes selon le sexe



Champ : immigrés vivant en couple.

Lecture : 38 % des hommes immigrés sont en union avec une femme non immigrée.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Quelques caractéristiques des couples

	Nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans	Écart d'âge entre les conjoints (en année)	Part de couples où les deux conjoints sont mariés (en %)
Couples de deux immigrés	1,7	4,8	93,4
Couples mixtes	1,1	3,2	81,2
<i>Homme immigré, femme non immigrée</i>	1,1	3,3	79,1
<i>Femme immigrée, homme non immigré</i>	1,1	3,0	83,7
Couples de deux non-immigrés	0,9	2,3	81,5
Ensemble des couples	1,0	2,5	82,2

Lecture : dans 93,4 % des cas, les deux conjoints des couples d'immigrés ont déclaré « marié » comme statut matrimonial.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.15 DESCENDANTS DIRECTS D'IMMIGRÉS

Au début des années 2000, 2,35 millions de personnes âgées de 0 à 65 ans nées et vivant en France ont des parents immigrés ou un seul parent connu immigré, soit environ 5 % de l'ensemble des moins de 66 ans. Parmi eux, 1 million sont des enfants ou adolescents de moins de 17 ans et 1,3 million des personnes âgées de 17 ans ou plus. Ces chiffres sont obtenus à partir des données du recensement de 1999 pour les enfants de moins de 17 ans et d'une enquête réalisée en 2003 pour les personnes âgées de 17 à 65 ans. Dans le premier cas, seule la situation familiale de fait est connue. En particulier, dans le cas des familles monoparentales, l'information sur le parent avec lequel l'enfant ne vit pas est absente et, du fait des séparations et des remises en couple, un enfant peut vivre avec deux adultes immigrés alors qu'il a un parent immigré et l'autre non. Dans le deuxième cas, les personnes ont répondu directement à une question sur l'origine de leurs parents.

Les descendants d'immigrés sont en moyenne plus **jeunes** : ils représentent 9 % des enfants et adolescents de moins de 17 ans, contre seulement 4 % des personnes âgées de 17 à 65 ans. Autrement dit, parmi les 0-65 ans, près de la moitié (44 %) des personnes de parents immigrés ont moins de 17 ans contre un quart pour l'ensemble de la population. Ils sont d'autant plus jeunes que le pays d'origine de leurs parents correspond à une vague d'immigration récente : la proportion

d'enfants ou d'adolescents avoisine 50 % quand les parents sont venus du Maghreb et dépasse les trois quarts pour les autres pays d'Afrique et l'Asie. À l'opposé, plus du quart des personnes nées en France dont les parents sont venus d'Espagne ou d'Italie ont entre 50 et 65 ans et cette proportion dépasse même la moitié pour les personnes dont les parents sont originaires d'Europe, hors Espagne, Italie, Portugal.

Parmi les descendants d'immigrés âgés de 0 à 65 ans, 920 000 ont des parents venus d'Europe, soit quatre sur dix ; presque autant, 900 000 (dont 170 000 jeunes adultes de 17 à 24 ans) ont des parents originaires du Maghreb. Parmi les seuls enfants âgés de moins de 17 ans de parents immigrés, un sur cinq a un parent originaire d'Europe, du Portugal essentiellement, et un sur deux du Maghreb.

En 1999, 750 000 enfants de moins de 17 ans sont élevés par un couple mixte, et 1,3 million de personnes de 17 à 65 ans ont un seul de leurs deux parents immigré. Ces descendants de couples mixtes sont un peu plus âgés et ont plus souvent un parent venu d'Europe (63 %) que les personnes ayant deux parents immigrés (40 %), en raison d'une fréquence plus élevée des unions mixtes parmi les immigrés originaires de ce continent. Il y aurait ainsi, en France métropolitaine, 4,4 millions de personnes de moins de 66 ans dont au moins un des parents est immigré, soit un peu moins de 10 % de l'ensemble de la population.

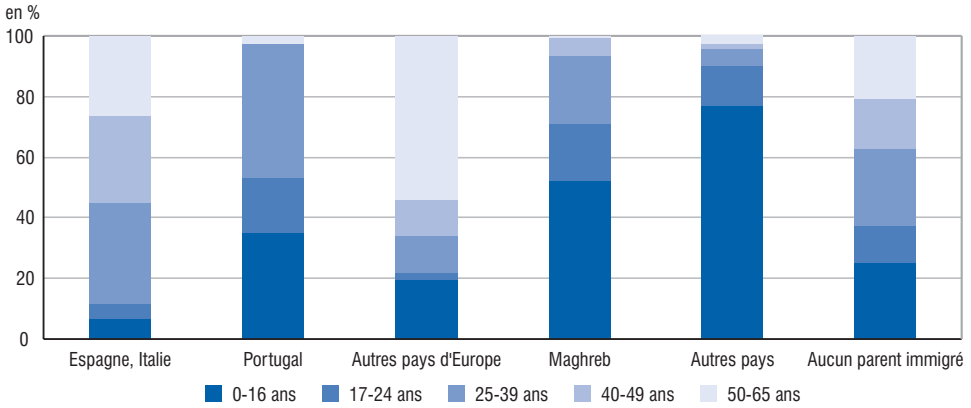
DÉFINITIONS

- ✓ **Couple mixte** : couple constitué d'un conjoint immigré et d'un conjoint non immigré.
- ✓ **Descendant direct d'immigrés** : jeune vivant dans une famille immigrée ou personne dont les deux parents sont immigrés ou dont l'unique parent connu est immigré.
- ✓ **Famille immigrée** : famille dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Tribalat M. (2004), « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Population*, n° 59, Ined.
- ✓ Borrel C., Simon P. (2005), « L'origine des Français », in *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Les Cahiers de l'Ined, n° 156.

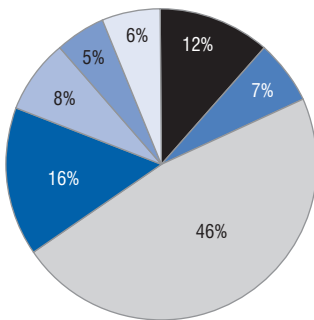
1 - Structure par âge des descendants directs d'immigrés selon le pays d'origine des parents



Note : de 0 à 16 ans, la source utilisée est le recensement de la population de 1999. Il permet de connaître le lieu de naissance et la nationalité à la naissance des adultes avec lesquels vit l'enfant. De 17 à 65 ans, la source utilisée est l'enquête Formation et qualification professionnelle où la personne interrogée déclare le lieu de naissance et la nationalité à la naissance de ses parents.

Sources : Insee, Recensement de la population, 1999 et enquête Formation et qualification professionnelle, 2003.

2 - Pays d'origine des parents des enfants d'immigrés (0-16 ans)

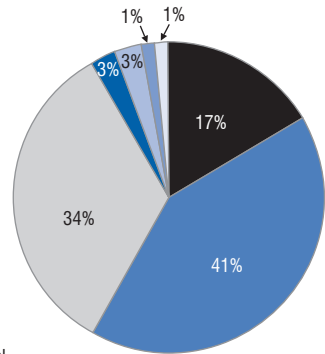


Portugal
 Autres pays d'Europe
 Maghreb
 Afrique subsaharienne
 Turquie
 Cambodge, Laos, Vietnam
 Autres Pays

Champ : enfants âgés de moins de 17 ans et vivant dans une famille dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Pays d'origine des parents des descendants directs d'immigrés (17-65 ans)



Portugal
 Autres pays d'Europe
 Maghreb
 Afrique subsaharienne
 Turquie
 Cambodge, Laos, Vietnam
 Autres Pays

Champ : personnes âgées de 17 à 65 ans dont les deux parents (ou l'unique parent connu) sont immigrés.

Source : Insee, enquête Formation et qualification professionnelle, 2003.

1.16 FÉCONDITÉ DES IMMIGRÉES

En 1999, l'indice conjoncturel de fécondité est de 2,4 enfants par femme pour les immigrées contre 1,7 pour l'ensemble des femmes. Près de la moitié de cet écart (0,3 point) est dû à un effet de calendrier spécifique aux immigrées. En effet, l'arrivée des femmes en France dans le cadre du regroupement familial peut s'accompagner de naissances retardées par la séparation des couples. Les immigrées sont alors plus fécondes juste après leur migration.

Les immigrées d'origine italienne sont les seules à avoir moins d'enfants que l'ensemble des femmes (1,6 enfant par femme). Les immigrées d'Afrique et de Turquie sont en revanche les plus fécondes (de 2,7 à 2,8 enfants par femme). En raison de la forte baisse de la fécondité dans certains pays, la fécondité des immigrées résidant en France est parfois plus élevée que dans le **pays** de départ : celle des Espagnoles et des Italiennes s'élève à 1,2 dans leur pays, contre 1,8 et 1,6 en France. L'indice de fécondité des immigrées originaires de Tunisie est 2,8, contre 2,3 pour leurs compatriotes qui n'ont pas migré. Pour les Portugaises, l'écart est même de 0,9 point.

Les femmes les plus fécondes sont celles dont le **niveau d'études** est le plus faible. Ceci est encore plus vrai pour les femmes immigrées. Ainsi, entre l'indice conjoncturel de fécondité des femmes qui ont arrêté l'école en primaire et celui des femmes qui ont fait des études supérieures, l'écart s'élève à 0,7 point pour l'ensemble des femmes contre 2,2 points pour les immigrées. Cet écart atteint même

2,9 points pour les femmes originaires de Tunisie. Le niveau d'études étant lié au type d'activité exercé, le taux de fécondité des immigrées sans activité professionnelle est supérieur, d'environ 3 points, à celui des immigrées actives.

Plus leur immigration est ancienne, plus la fécondité des immigrées se rapproche de celle de l'ensemble des femmes : en 1999, la fécondité des immigrées arrivées entre 1980 et 1989 est de 2,4, contre 2,6 pour celles arrivées entre 1990 et 1999. L'écart avoisine un point pour les femmes originaires du Maghreb et de Turquie ; il atteint 2,4 pour le Cambodge et 2,9 pour le Laos. Pour les autres pays, l'écart est en sens inverse surtout pour l'Italie : la fécondité des femmes arrivées entre 1990 et 1999 est inférieure d'un point à la fécondité des femmes arrivées entre 1980 et 1989. Les immigrées arrivées plus tôt, donc plus jeunes, sont davantage marquées par leur séjour en France. L'acquisition de la nationalité française reflétant en partie une présence plus ancienne en France, les immigrées devenues Françaises sont moins fécondes que celles restées étrangères (2,2 contre 2,5 enfants par femme).

La fécondité des immigrées est maximale à 28 ans, celle de l'ensemble des femmes à 29 ans. Quel que soit le pays d'origine des immigrées, le calendrier des naissances est proche de celui de l'ensemble des femmes. Seul celui des femmes originaires de Turquie est beaucoup plus précoce : leur fécondité maximale est atteinte à l'âge de 24 ans.

DÉFINITIONS

✓ **Taux de fécondité par âge** : rapport entre le nombre de naissances issues des femmes de cet âge et le nombre de femmes du même âge.

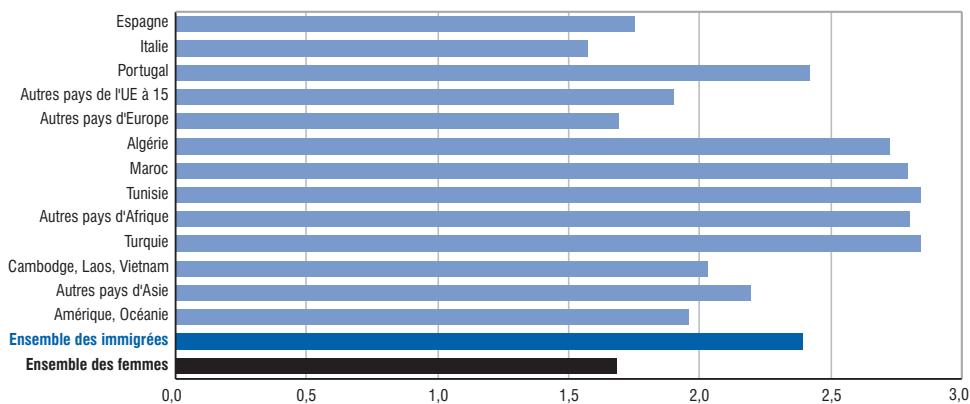
✓ **Indice conjoncturel de fécondité** : somme des taux de fécondité par âge. On peut l'interpréter comme la descendance (ou le nombre moyen d'enfants) d'une génération fictive de femmes dont la fécondité serait celle observée à chaque âge au cours de la période étudiée.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Legros F. (2003), « La fécondité des étrangères en France », *Insee Première*, n° 898.

✓ Toulemon L. (2004), « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et Sociétés*, n° 400, Ined.

1 - Indicateur conjoncturel de fécondité selon le pays de naissance



Note : la méthode utilisée est celle des « enfants déclarés au foyer ». On repère les enfants ayant 1 an, 2 ans et 3 ans au recensement. Lorsqu'ils vivent avec leur mère, on peut calculer l'âge de la mère à la naissance. On en déduit un taux de fécondité par âge en rapportant l'effectif d'enfants dont l'âge de la mère est donné à l'effectif des femmes de cet âge. Cette approche fournit une valeur sous-estimée car certains enfants ne vivent pas avec leur mère.
Lecture : en 1999, l'indice conjoncturel de fécondité des femmes immigrées d'origine espagnole est de 1,8.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Indicateur conjoncturel de fécondité selon le niveau d'études et le pays d'origine de la mère

Pays de naissance	École primaire	Collège, CAP, BEP	Lycée	Études supérieures	Ensemble
Union européenne à 15	2,9	2,6	2,1	1,9	2,0
Autres pays d'Europe	2,4	2,2	1,8	1,4	1,7
Algérie	4,7	3,0	2,8	2,1	2,7
Maroc	4,5	3,0	2,7	2,0	2,8
Tunisie	5,0	3,2	2,8	2,1	2,8
Autres pays d'Afrique	4,7	3,2	2,7	2,7	2,8
Turquie	4,5	2,8	2,4	2,0	2,8
Cambodge, Laos, Vietnam	4,3	2,9	2,0	1,6	2,0
Autres pays d'Asie	3,8	2,8	2,5	1,6	2,2
Amérique, Océanie	4,0	2,4	1,8	2,1	2,0
Ensemble des immigrées	4,1	2,8	2,4	1,9	2,4
Ensemble des femmes	2,3	2,2	1,7	1,6	1,7

Note : la méthode utilisée est celle des « enfants déclarés au foyer » (voir note de la figure 1).

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

3 - Indicateur conjoncturel de fécondité selon l'année d'arrivée en France métropolitaine

Pays de naissance	Ensemble	dont	
		1980 à 1989	1990 à 1999
Union européenne à 15	2,0	2,3	1,9
Autres pays d'Europe	1,7	1,7	1,8
Algérie	2,7	2,6	3,7
Maroc	2,8	2,7	3,6
Tunisie	2,8	3,0	4,0
Autres pays d'Afrique	2,8	2,9	2,8
Turquie	2,8	2,4	3,6
Cambodge, Laos, Vietnam	2,0	1,9	2,9
Autres pays d'Asie	2,2	2,2	2,4
Amérique, Océanie	2,0	2,4	1,8
Ensemble	2,4	2,4	2,6

Champ : femmes immigrées.

Note : la méthode utilisée est celle des « enfants déclarés au foyer » (voir note de la figure 1).

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

1.17 CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

En 1999, les ménages immigrés, c'est-à-dire ceux dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés, sont au nombre de 1,6 million. Ils représentent 6,7 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.

La **taille moyenne** des ménages immigrés est supérieure à celle des ménages non immigrés : 2,9 contre 2,3 personnes. L'écart est plus marqué lorsque le ménage comporte un couple : la taille moyenne des ménages immigrés est alors de 3,9 personnes contre 3,0 pour les ménages non immigrés. Les ménages immigrés dont la personne de référence est née en Afrique ou en Turquie comptent davantage de personnes : 20 % des ménages originaires de Turquie sont composés de six personnes ou plus. Au contraire, les ménages originaires d'Europe (hors Portugal), dans leur ensemble plus âgés et dont les enfants ont plus souvent quitté le foyer parental, sont de plus petite taille que les ménages non immigrés : en 1999, ils comptent moins de deux personnes. La taille des ménages est en effet en relation directe avec la présence d'enfants. Ainsi, les ménages originaires d'Afrique, de Turquie et du Sud-Est asiatique comptent en moyenne entre 1,4 et 2 enfants de moins de 25 ans, contre 0,6 pour les ménages non immigrés. À l'inverse, parmi les ménages venus d'Europe, hors Portugal, le nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans est plus faible que dans les ménages non immigrés. Ces différences résultent des différences de fécondité et de structure par âge selon le pays d'origine.

Si près d'un tiers des ménages immigrés et non immigrés sont composés d'une personne seule, cette part est inférieure à 16 % pour les ménages originaires du Portugal ou de Turquie et dépasse 40 % pour ceux venus des autres pays d'Europe ou d'Amérique et d'Océanie. Les ménages immigrés comportent un peu plus souvent une famille monoparentale : 12,2 % contre 8 % pour les ménages non immigrés. Certains ménages ne se composent pas d'une famille ou d'une personne seule, mais regroupent des personnes sans lien familial direct, ou une famille avec un ou plusieurs isolés, ou encore plusieurs familles : 9,4 % des ménages immigrés sont dans ce cas contre 5 % des ménages non immigrés. Il s'agit en majorité de ménages formés par une famille avec une ou plusieurs personnes isolées. Cette situation se rencontre plus souvent parmi les ménages originaires d'Afrique subsaharienne, des pays d'Asie du Sud-Est ou de Turquie. Elle concerne alors plus d'un ménage sur sept.

De manière générale, les personnes de référence des ménages immigrés sont un peu plus âgées que les autres : 53,8 % d'entre elles sont âgées de 50 ans ou plus, contre 49,7 % pour celles des ménages non immigrés. Cette proportion est encore plus élevée pour les ménages immigrés d'Espagne ou d'Italie, d'immigration ancienne. Elle dépasse 80 % pour ces pays. En revanche, en raison de la plus forte présence d'enfants dans les ménages immigrés, les personnes de ces ménages sont en moyenne plus jeunes : un tiers d'entre elles ont moins de 20 ans, contre un quart de celles appartenant à un ménage non immigré.

DÉFINITIONS

- ✓ **Famille** : couple, avec ou sans enfants, ou famille monoparentale, c'est-à-dire personne sans conjoint avec enfant(s).
- ✓ **Ménage** : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- ✓ **Ménage immigré (respectivement non immigré)** : ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (respectivement non immigrés).
- ✓ **Ménage mixte** : ménage où la personne de référence est immigrée mais pas son conjoint, ou l'inverse. Par construction, les ménages mixtes sont constitués d'au moins un couple.
- ✓ **Personne isolée** : personne hors famille.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ Borrel C., Tavan C. (2003), « La vie familiale des immigrés », *France, Portrait social*, Insee.

1 - Les ménages immigrés

Pays de naissance de la personne de référence du ménage	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage		Nombre moyen d'enfants de moins de 25 ans	Part de ménages comportant six personnes ou plus (en %)	Part de personnes (en %)	
		Ensemble	dont immigrés			de moins de 20 ans	de 60 ans ou plus
Espagne	119 432	2,0	1,5	0,3	0,8	11,0	48,2
Italie	147 227	1,8	1,5	0,2	0,8	8,5	54,3
Portugal	224 592	3,0	1,9	1,0	3,1	25,6	11,4
Autres pays de l'UE à 15	127 535	1,8	1,6	0,3	1,0	17,7	29,8
Autres pays d'Europe	114 545	1,9	1,6	0,4	1,7	17,6	33,8
Algérie	223 025	3,4	1,8	1,4	18,5	33,8	13,4
Maroc	192 652	3,9	2,2	2,0	27,1	42,5	6,4
Tunisie	83 041	3,3	1,8	1,5	17,7	37,6	12,4
Autres pays d'Afrique	138 799	3,5	2,0	1,7	17,4	46,9	3,2
Turquie	63 926	4,1	2,5	2,0	20,2	43,0	4,2
Cambodge, Laos, Vietnam	59 815	3,4	2,2	1,4	13,8	35,3	10,1
Autres pays d'Asie	73 532	2,8	2,1	1,0	6,8	33,7	6,6
Amérique, Océanie	37 449	2,4	1,7	0,8	4,6	32,5	8,0
Ménages immigrés	1 605 570	2,9	1,9	1,1	10,7	32,0	15,7
Ménages mixtes*	956 035	3,2	1,1	1,1	4,9	30,4	15,1
Ménages non immigrés	21 246 467	2,3	0,0	0,6	1,6	23,9	21,6
Ensemble des ménages	23 808 072	2,4	0,2	0,7	2,4	24,9	20,8

* Par construction, les ménages mixtes sont forcément formés d'un couple.

Lecture : 119 432 ménages immigrés ont une personne de référence née en Espagne. Ces ménages comprennent en moyenne 2 personnes. 0,8 % de ces ménages comportent 6 personnes ou plus. 11 % des personnes vivant dans ces ménages ont moins de 20 ans.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.

2 - Structure familiale des ménages

en %

Pays de naissance de la personne de référence du ménage	Personne seule	Famille monoparentale sans isolé	Famille monoparentale avec isolé(s)	Couple sans isolé	Couple avec isolé(s)	Deux familles avec ou sans isolé(s)	Autre	Ensemble
Espagne	43,1	10,7	0,9	39,8	2,0	0,8	2,9	100,0
Italie	48,8	9,6	0,8	35,7	1,8	0,7	2,7	100,0
Portugal	16,0	8,5	1,0	67,6	3,6	1,9	1,5	100,0
Autres pays de l'UE à 15	52,4	8,7	0,7	32,8	1,0	0,3	4,1	100,0
Autres pays d'Europe	50,7	9,7	0,9	32,7	1,8	1,1	3,1	100,0
Algérie	28,5	15,1	1,9	46,6	3,4	1,5	2,9	100,0
Maroc	23,0	10,5	1,7	55,9	4,1	1,3	3,5	100,0
Tunisie	28,5	10,2	1,5	52,9	2,8	0,9	3,3	100,0
Autres pays d'Afrique	26,9	15,9	3,1	42,7	5,8	1,2	4,3	100,0
Turquie	12,5	5,1	1,4	68,3	5,7	5,6	1,5	100,0
Cambodge, Laos, Vietnam	22,7	10,7	2,0	50,6	7,2	3,2	3,6	100,0
Autres pays d'Asie	31,2	7,1	1,3	49,5	4,5	1,9	4,5	100,0
Amérique, Océanie	41,3	14,7	1,8	33,3	2,5	0,7	5,7	100,0
Ménages immigrés	32,0	10,8	1,4	47,9	3,4	1,5	3,1	100,0
Ménages mixtes*	///	///	///	94,2	4,4	1,4	0,0	100,0
Ménages non immigrés	32,3	7,4	0,6	55,2	1,8	0,6	2,1	100,0
Ensemble des ménages	31,0	7,4	0,6	56,3	2,0	0,6	2,0	100,0

* Par construction, les ménages mixtes sont forcément formés d'un couple.

Champ : ménages.

Source : Insee, Recensement de la population, 1999.